

DUTAILIER
Les chaises berçantes très reposantes.
J.E. Audet inc. 255-5244
6955, rue Jean-Talton Est
Tout près du boul. Les Galeries d'Anjou

Baseball
3
4
page S7



Sortir
Le rallye-expos
des Journées
africaines
et créoles
page D3

Cyberpresse
Le grand ménage
du printemps
page B10

Économie
Call-Net offre
1,5 milliard
pour Fonorola
page E1

Hockey
6
2
page S3

Vera Danyluk réélue pour quatre années à la CUM

Le maire de Verdun exprime son désaccord en quittant l'assemblée

MARTIN PELCHAT

Après plusieurs mois d'incertitude, Vera Danyluk a finalement obtenu hier soir un second mandat de quatre ans à la présidence du comité exécutif de la CUM.

Mme Danyluk avait besoin des deux tiers des voix au conseil de la CUM pour obtenir ce mandat et les élus lui en ont donné 78 %. Pierre Bourque et tous les conseillers montréalais présents l'ont appuyée, de même que 16 des 27 maires de la banlieue.

Amer, le président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal (CMBM), Georges Bossé, maire de Verdun, qui ne voulait renouveler le mandat que pour deux ans afin de discuter entre-temps d'une réforme de la CUM, a quitté la salle du conseil précipitamment, avant même la divulgation du résultat.

Émue aux larmes, Mme Danyluk, dont le premier mandat était échu depuis trois mois, a pour sa part reçu une ovation et l'accolade de nombreux maires et conseillers. Elle a aussitôt promis de mettre en marche un débat sur l'avenir de la CUM, ainsi que l'ont réclamé plusieurs élus.

« Ce que les gens ont dit ce soir, je le prends au sérieux, a-t-elle dit. Oui, on va se donner un mécanisme pour lancer le débat sur l'avenir de la CUM. Je m'engage à le faire, nous allons le faire ensemble, et j'espère que de cette façon, on pourra se donner une vision de notre région, l'île de



Vera Danyluk souligne sa victoire d'un geste de la main. Amer, le leader des maires de banlieue, Georges Bossé, s'apprête à quitter la salle. À gauche, le maire de LaSalle, Michel Leduc, qui appuyait la présidente.

Voir VERA en A2

Cancer du sein: 32 p. cent des dépistages positifs sont erronés

d'après AFP BOSTON

Près d'un tiers des mammographies et des examens cliniques de dépistage du cancer du sein se révèlent positifs bien que les patientes qui les subissent ne souffrent pas de cette maladie, affirme une étude américaine qui paraîtra aujourd'hui dans l'hebdomadaire *New England Journal of Medicine*.

Selon l'enquête réalisée par l'équipe du docteur Joann Gelmore, de la faculté de médecine de l'Université de Seattle (État de Washington), auprès de 2400 femmes âgées de 40 à 69 ans, 31,7 % des tests de dépistage du cancer du sein pratiqués sur cette population sur une période de dix ans se sont soldés par un faux résultat positif.

Ce risque de faux diagnostic s'accroît même avec le nombre d'examen pratiqués, de telle façon qu'une femme qui subit dix mammographies court 50 % de risques d'être victime d'au moins un résultat erroné, ajoutent les auteurs de l'étude.

Même s'ils n'avancent pas d'explication, les chercheurs américains notent toutefois que le

Voir CANCER en A2

«Les Américains ne feraient qu'une bouchée du système bancaire canadien», avertit Bérard

Le PDG de la BN souhaite le maintien du statu quo en ce qui concerne le contrôle étranger sur les banques

RICHARD DUPAUL

Au beau milieu d'un fort vent de consolidation dans l'industrie financière, Ottawa « a besoin d'y penser deux fois » avant de lever la barrière de 10 % sur la propriété des banques car les Américains pourraient « avaler le système bancaire canadien en un clin d'oeil », prévient le président du conseil et chef de la direction de la Banque Nationale, André Bérard.

« Si c'est dispendieux pour nous d'acheter aux États-Unis, c'est pas cher pour les banques américaines de nous acheter », a souligné hier le patron de la BN devant l'Association des MBA du Québec.

À titre d'exemple, M. Bérard a parlé de la récente acquisition de la Barnett Bank par la NationsBank, deux banques américaines de taille moyenne, pour 22,3 milliards de dollars canadiens. Pour ce prix, NationsBank a obtenu 600 succursales et un actif de 63 milliards, soit l'équivalent de la BN. « Alors que pour trois milliards de moins, la Banque Royale va acheter la Banque de Montréal avec ses 1200 succursales et ses 200 milliards d'actif », souligne le PDG.

Le gouvernement doit reconnaître que les banques canadiennes n'ont pas les moyens d'acheter des banques étrangères. La BN, pour sa part, aurait à peine les moyens « de se payer

un peanut stand au Wisconsin », ironise M. Bérard, toujours aussi volubile.

En vertu de la loi canadienne des banques, qui est en voie d'être révisée par le gouvernement, un actionnaire ne peut détenir plus de 10 % d'une banque et l'actionnariat étranger est aussi limité à 10 %.

Enlever cette restriction obligerait « le ministre Martin et le gouverneur de la Banque du Canada à demander l'avis des grandes banques américaines avant de hausser ou de baisser les taux d'intérêt », prévient M. Bérard.

Les banques canadiennes font face à une

Voir «LES AMÉRICAINS» en A2



André Bérard, PDG de la Banque Nationale.

Pol Pot est mort

Le chef historique des Khmers rouges, Saloth Sar, dit Pol Pot, est mort hier d'un infarctus du myocarde au Cambodge, ont affirmé des officiers khmers rouges. Washington n'était cependant pas en mesure de confirmer hier soir « de façon indépendante » la mort de Pol Pot. Au cours des deux dernières semaines, les États-Unis avaient réactivé un plan pour traduire en justice le responsable des massacres à grande échelle qui ont eu lieu de 1975 à 1979 au Cambodge.
À lire en page C7

Les jeunes Québécois décrochent plus de diplômes en commerce que les autres Canadiens

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

C'est en commerce et en administration des affaires plutôt qu'en sciences sociales qu'on compte le plus grand nombre de jeunes diplômés universitaires au Québec : une situation tout à fait contraire à celle qui existe dans le reste du Canada.

Au Québec, près du quart des diplômés de 20-29 ans ont étudié en commerce, contre 18 % des Canadiens. Et même si cette branche est encore plus prisée par les garçons que par les filles — ils la choisissent à 25 % plutôt qu'à 21 % —, ces derniers en font aussi leur premier choix.

Dans l'ensemble du Canada, ce sont les sciences sociales qui comptent le plus de diplômés dans la vingtaine, ayant attiré 23 % d'entre eux (soit 165 920 sur 721 855). Au Québec, ce domaine ne vient qu'au deuxième rang, avec 19 % des diplômés (soit 32 515 sur 175 470, surtout des femmes).

La Presse a obtenu ces informations de Statistique Canada au lendemain de la diffusion des données du recensement 1996 sur le niveau de scolarité et la migration partout au pays. Les chiffres propres au Québec confirment que les jeunes vont de plus en plus à l'université et que les femmes devancent désormais les hommes à cet égard. Mais ils traduisent aussi de façon éloquent le grand virage survenu depuis le début du siècle, alors que les Canadiens français ne pesaient pas lourd dans le monde des affaires.

À quoi attribuer l'avance prise sur les autres provinces ? « On démontre beaucoup d'intérêt pour les

affaires au Québec et cela peut avoir un effet d'entraînement. Les jeunes veulent aussi aller où il y a de l'emploi », avance Kathleen Grant, directrice des communications à l'École des hautes études commerciales, qui observe une nette croissance de ses demandes d'admission depuis quelques années.

« Les professeurs soulignent aussi qu'avec le cégep, nos étudiants arrivent à l'université un an plus tard et ont déjà eu l'occasion de suivre une formation générale. Dans le système anglais, les *liberal arts* attirent beaucoup de jeunes qui viennent de terminer leur

Voir LES JEUNES en A2

625

JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces
- index C2
- immobilier C2 à C4
- marchandises C4, C5
- emplois C5
- automobile C6, D13, D14

- affaires E2
Arts et spectacles D7 à D11
- horaire spectacles D11
- horaire télévision D10
- télévision D10

Bandes dessinées C4
Bridges C6
Décès D15
Économie E1 à E11
Éditorial B2
Êtes-vous observateur C2

Feuilletton D13
Foglia Pierre A5
Horoscope C3
Le monde C1, C7, C8
Loteries A2, A4
Mots croisés C5

Mot mystère D13
Opinions B3
Politique B1, B4, B6, B8
Tabloid Sports
- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

La fièvre des squeegees
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO

Passages nuageux
Max. 17, min. 7
Cahier Sports, page 16



AIR CANADA STAR ALLIANCE
D'OFFENBACH À BACH SANS FAUSSE NOTE.
Dès le 1^{er} mai 1998, Air Canada vous offre le seul vol quotidien sans escale de Montréal pour Francfort, votre porte sur l'Europe.
*Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de renseignements, téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 393-3333.
OFFRE DE LANCEMENT SEULEMENT **669\$***
ALLER-RETOUR POUR FRANCFORT AVEC CORRESPONDANCES SANS FRAIS (par Cologne, Düsseldorf ou Brno)

Suites de la une

Vera Danyluk réélue pour quatre années à la CUM

VERA / Suite de la page A1

Montréal, qui est si belle. » La question du mandat de Mme Danyluk avait été débattue au cours de la précédente séance du conseil de la CUM, le 18 février, mais n'avait pu être tranchée. Le vote avait alors été pris à la double majorité Montréal-banlieue; Montréal avait appuyé le renouvellement, battu par une majorité de maires.

Depuis, plusieurs maires ont changé leur fusil d'épaule et appuyé Mme Danyluk en dépit de la position du comité exécutif de la CMBM. Ainsi, aux dissidents Michel Leduc (LaSalle), Bernard Paquet (Saint-Laurent) et Marcel Morin (Pierrefonds), se sont notamment ajoutés hier soir un vice-président de la conférence, Jérôme Unterberg, (Outre-

mont) et le maire d'Anjou, Luis Miranda.

Avant de passer au vote sur un renouvellement de quatre ans, les conseillers s'étaient enlisés dans un pesant débat sur la légalité de deux propositions dont les auteurs pensaient qu'elles permettraient un consensus.

Le maire de Saint-Laurent a proposé un mandat de quatre ans « modulé »: Mme Danyluk aurait obtenu deux ans et par la suite deux autres années si aucune réforme ne venait modifier la CUM.

Georges Bossé négociait pour sa part avec Pierre Bourque et des conseillers montréalais depuis quelques jours un renouvellement de deux ans, qui reposait en fait sur une « astuce », soit le report à l'an 2000 du débat, Mme Danyluk étant entre-temps maintenue dans ses fonctions.

La CMBM, qui prône depuis quelques mois une réforme de la CUM qui transformerait la présidence en poste à temps partiel occupé par un élu, estimait d'ailleurs avoir forgé un consensus autour de sa proposition, à laquelle s'opposait cependant Mme Danyluk.

La présidente a ébranlé ce « consensus » en déposant un avis juridique de la firme Guy & Gilbert daté du 14 avril et selon lequel un tel report serait illégal. M. Bossé a répliqué qu'il disposait d'un avis contraire.

Mme Danyluk a ajouté que la proposition du maire Paquet était également illégale, mais qu'elle y souscrivait dans l'espoir qu'elle rallie tout le monde et que Québec se serve de ses pouvoirs pour l'avaliser.

« Pour des raisons que j'ignore, cette illé-

galité-là est moins pénible », a ironisé le maire de Westmount, Peter Trent, juste après qu'un conseiller montréalais, Pierre Goyer, eut révélé l'existence d'un... troisième avis juridique.

Le maire de Saint-Léonard, Frank Zampino, a alors accusé Mme Danyluk d'écraser le consensus au « rouleau compresseur » avec son avis juridique. « Est-ce que ce sont les avocats qui vont décider des modifications qu'on veut apporter à la CUM ? » a-t-il demandé.

Mme Danyluk a ensuite retiré son appui au compromis du maire de Saint-Laurent, qui a retiré sa proposition. Ce qui a conduit au vote sur la proposition originale d'un mandat de quatre ans... sans condition.

«Les Américains ne feraient qu'une bouchée du système bancaire canadien», avertit Bérard

LES AMÉRICAINS / Suite de la page A1

situation complexe à cause du mouvement de consolidation en cours dans l'industrie financière mondiale. Au cours des derniers jours, des regroupements majeurs ont été annoncés, dont les fusions Travelers-Citicorp (70 milliards) et Bank of America-NationsBank (60 milliards) aux États-Unis.

Au sujet la fusion projetée entre la Banque Royale et la Banque de Montréal, le banquier maintient toujours que cette transac-

tion a pour unique but d'augmenter la rentabilité de la nouvelle entité en procédant à des réductions massives d'emplois.

M. Bérard s'est même permis de spéculer à voix haute. Si le mouvement gagnait les autres banques, entraînant une fusion Banque Scotia-BN-Canada Trust et un mariage entre la TD et la CIBC, il faudrait compter quelque « 65 000 chômeurs de plus au pays », avance-t-il.

« Si c'est cela qu'on veut, ayons le courage de le dire et non pas de nous prendre pour

des bouffons », dit M. Bérard en réponse à l'argument de la Royale et de la Banque de Montréal qui affirment que leur union leur permettra de mieux servir les Canadiens.

Même si la pression est forte, la Banque Nationale ne cherche pas une fusion avec une autre institution, mais elle n'exclut rien, a réitéré M. Bérard. La BN « se comporte comme une jolie femme. Les prétendants devront la courtiser assidûment et celui qui voudra la marier devra se présenter avec un maudit gros diamant ».

L'avenir pour la banque montréalaise passe par une expansion hors Québec et par une présence dans certains créneaux du marché, comme les prêts aux PME, déjà une spécialité de la maison.

Si elle choisit l'avenue de la consolidation, la BN pourrait toujours garder son indépendance, a avancé M. Bérard devant les médias. « Il y a un million de façons de faire des acquisitions. On pourrait créer un holding dans lequel il y aurait des banques allemandes, canadiennes et américaines, qui garderaient leur autonomie. »

Les jeunes Québécois décrochent plus de diplômes en commerce que les autres Canadiens

LES JEUNES / Suite de la page A1

secondaire. » Les chiffres transmis à La Presse montrent par ailleurs que le génie et les sciences appliquées sont particulièrement courus au Québec. Onze pour cent des jeunes diplômés québécois s'y sont frottés, contre 9 % de l'ensemble des Canadiens. C'est une proportion de diplômés plus importante qu'en lettres et sciences humaines (qui ont attiré 10 % de Québécois contre 13 % de Canadiens). Et une proportion plus importante qu'il y a 12 ans, alors que 9,5 % des Québécois se risquaient en génie et sciences.

Au Québec comme ailleurs, les garçons restent toutefois beaucoup plus nombreux que les filles à opter pour ces domaines (ils le font à 19 % plutôt qu'à 4,4 %).

« Même si les chiffres sont petits, l'écart entre le Québec et les autres provinces est significatif, souligne toutefois Guy Oddo, di-

recteur adjoint au bureau de Statistique Canada à Montréal. Avec le virage technologique, la demande d'emplois spécialisés, c'est encourageant. »

Tous domaines confondus, le Québec accuse cependant un retard « de quelques décimales » quant à sa proportion de diplômés universitaires, qui est de 15,2 % plutôt que de 15,6 %.

« Cela a toujours été la tendance historique, rappelle M. Oddo. Mais l'écart est devenu si mince, qu'on est presque à jeu égal. »

Si l'on s'intéresse de nouveau aux jeunes dans la vingtaine, on remarque que la tendance tend même à s'inverser. En effet, 19 % des Québécois de 20-29 ans ont décroché un diplôme universitaire contre 18 % de l'ensemble des Canadiens du même âge. Mais dans les deux cas, les jeunes ont visiblement plus de chances de détenir un diplôme que leurs aînés.

Diplômés universitaires de 20-29 ans par domaine d'étude

Domaine d'étude	Québécois	Canadiens
Commerce, gestion et administration des affaires	23%	18%
Sciences sociales	19%	23%
Enseignement, loisirs et orientation	16%	14%
Génie et sciences appliquées	11%	9%
Lettres et sciences humaines	10%	13%
Santé	8%	8%
Mathématiques et sciences physiques	7%	8%
Sciences et techniques agricoles et biologiques	5%	6%
Beaux-arts et arts appliqués	3%	3%
Sans spécialisation	0,1%	0,1%

Source: Statistique Canada

Infographie La Presse

Cancer du sein: 32% des dépistages positifs sont erronés

CANCER / Suite de la page A1

taux d'erreur dans le diagnostic des cancers du sein est nettement plus élevé aux États-Unis que dans d'autres pays. Ainsi, si environ 11 % des diagnostics de mammographies s'y révèlent erronés, cette marge d'erreur n'atteint que 2 à 5 % en Suède.

« La possibilité qu'aux États-Unis les radiologistes considèrent trop de mammographies comme anormales devrait faire l'objet d'une enquête approfondie », notent-ils.

Pour réduire la proportion des faux diagnostics, les chercheurs américains s'interrogent aussi sur le degré de fiabilité des tests de dépistage du cancer du sein pratiqués sur les femmes de l'âge de 40 ans, comme de nombreux médecins le recommandent.

« Nous devons développer des techniques pour réduire le taux de faux résultats positifs dans le dépistage du cancer du sein et son coût psychologique et économique (...) tout en maintenant la haute sensibilité » de ces examens, concluent-ils.

La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Télécopieur pour abonnement : 285-7039

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Télécopieur : 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650»

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 4-5-0

à quatre chiffres : 8-0-5-2

6/49: 10-12-27-31-37-42 Compl.25

avec extra:

Qc.49: 4-11-12-23-43-45-Compl.26

COLLECTES DE SANG

■ à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonnette, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h 30;

■ à Sainte-Thérèse, cégep Lionel-Groulx, Carrefour étudiant, 100, rue Duquet, de 10 h à 16 h. Objectif: 200 donneurs;

■ à Saint-Eustache: club Optimiste Saint-Eustache Est, salle communautaire Christ-Roi, 367, rue Godard, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 425 donneurs;

■ à Montréal: Lower Canada College, cafétéria, 4090, rue Royal, de 14 h à 20 h. Objectif: 115 donneurs;

■ à Saint-Hubert: club Optimiste Lafèche en collaboration avec l'Association des pompiers de Saint-Hubert, Centre Optimiste Lafèche, 3825, rue Windsor, de 13 h à 20 h. Objectif: 250 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Pour cyclistes du dimanche... avertis

■ Pas besoin d'être un athlète de haut niveau ou encore de pédaler à vive allure pour oser rouler en peloton sur les routes de la province, de l'Ontario ou du Vermont. La preuve? Le club cycliste de Beaconsfield est l'une de ces organisations où des centaines d'adultes de 17 à 79 ans roulent en groupe, chaque semaine, à leur propre rythme. À lire demain, dans le Week-end sportif.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Beil Canada a-t-elle bien fait de ne plus commanditer la chronique de Don Cherry (Coach's Corner) au Québec?

Le maire Pierre Bourque a-t-il menti en affirmant que les cols bleus ne recevraient aucune augmentation de salaire au cours des trois prochaines années?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 45 %
Non: 55 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

École Polytechnique
2900, boul. Édouard-Montpetit,
Montréal
Jaud: 16 avril, 13h à 18h30 et 19h45 à 21h30;
vendredi: 17 avril, 9h à 12h et 19h à 21h;
samedi: 18 avril, 9h à 12h, 13h à 17h et 19h à 21h;
dimanche: 19 avril, 9h30 à 12h30

SUPER EXPO SCIENCES BELL
FINALE QUÉBÉCOISE

Venez rencontrer les gagnants de toutes les régions du Québec!
95 stands variés sur l'espace, l'environnement, la santé, l'information et bien d'autres sujets
ENTRÉE LIBRE

La Presse

Le mot du jour
en demande

■ La locution *en demande* est un calque de *in demand*. On la remplacera par *demandé, populaire, recherché*.

— Des voitures recherchées.
Par ailleurs, l'expression *être en deman-*

de, relativement à un article d'une convention collective, appartient au jargon syndical.

On ne dira pas, par exemple, que l'employeur *est en demande* sur ce point, mais qu'il *tente de faire des gains* sur ce point.

Paul Roux

L'EXPRESS
DU MATIN

Tentative de suicide

■ Une femme de 50 ans a tenté de se suicider en se jetant devant une rame de métro, hier vers 11 h, à la station Snowdon. On ne craint pas pour sa vie. La ligne 2-Orange a été paralysée pendant une vingtaine de minutes à cause de l'intervention des ambulanciers.

La murale de Mousseau

■ La murale de l'artiste Jean-Paul Mousseau qui orne le hall du siège social d'Hydro-Québec, à Montréal, est toujours sous la loupe d'experts qui tentent de trouver la meilleure solution pour illuminer à nouveau l'œuvre constituée de fibre de verre et de résine colorée. Selon Jacques Lecours, responsable de la gestion des œuvres d'art à Hydro, la fibre de verre est en bon état, mais il faut encore trouver une solution pour l'éclairage de la murale. M. Lecours indique qu'un « concept » devrait être prêt pour le mois de septembre.

Hold-up dans une banque

■ Un homme d'une quarantaine d'années a commis un vol à main armée, hier vers 11 h, dans la succursale de la Banque Royale située au 516, avenue George V, à Montréal. Le voleur est parvenu à échapper aux policiers qui étaient lancés à ses trousses. Il était vêtu, au moment du vol, d'un pantalon gris et d'un vêtement rouge. Il avait une arme de poing.

Chute mortelle

■ Un homme d'une vingtaine d'années est mort, hier vers 16 h 30, à la suite d'une chute du quatrième étage du 3510, Lionel-Groulx, dans le quartier Saint-Henri, à Montréal. Selon la police, l'homme est tombé de la fenêtre de son appartement, situé dans une résidence pour étudiants de l'université McGill. L'hypothèse d'un suicide est sérieusement étudiée par les policiers.

Pas d'augmentation chez Molson

■ Molson a décidé de surseoir à l'augmentation de 1,75 % du prix de ses bières annoncée le 1er avril. La brasserie a pris cette décision au vu de sa performance positive récente sur le marché. « Il n'est jamais facile de décider d'une augmentation de prix dans un contexte économique difficile. Toutefois, puisque nous désirons permettre à notre industrie de se développer, nous avons décidé de ne pas hausser nos prix et de faire plaisir à nos clients et à nos consommateurs », a indiqué Alban Asselin, vice-président aux affaires publiques de Molson.

Cheddar et salmonelle

■ À titre de précaution, la compagnie Parmalat Canada annonce le rappel volontaire de trois marques de fromage cheddar pouvant contenir de la salmonelle. Elle enjoint aux consommateurs de ne pas manger les produits suivants, en paquets de 225 g : cheddar doux léger de marque Co-op, code UPC 5731601956 ; cheddar doux léger de marque Black Diamond, code 6820084553 ; cheddar doux léger de marque Our Best Brand, code 6192545527. Les consommateurs peuvent retourner les produits à leur épicerie pour obtenir un remboursement. La salmonelle peut présenter des symptômes semblables à ceux de la grippe et peut mettre la vie en danger, particulièrement celle des jeunes enfants, des personnes âgées et des gens dont le système immunitaire est affaibli.

École Émile-Legault

■ La commission scolaire Sainte-Croix annonce que l'école secondaire Émile-Legault, de Saint-Laurent, demeurera fermée jusqu'au lundi 20 avril en raison de travaux entraînés par un bris majeur au système de ventilation et de plomberie. Un communiqué fera le point de la situation dimanche soir.

Bébé disparu : la mère conserve un mutisme absolu

MARCEL LAROCHE

Même si elle continue de garder un mutisme absolu sur la disparition troublante de son bébé dont elle se serait débarrassée dans les heures suivant son accouchement, une jeune mère est toujours considérée par la police comme l'unique personne susceptible d'éclaircir cette étrange affaire.

En dépit de recherches intensives amorcées en début de semaine pour retrouver le bébé disparu dans des circonstances extrêmement nébuleuses, les policiers de la Sûreté du Québec se perdent toujours en conjectures quant à son sort.

Ce drame peu banal met en relief l'existence misérable d'un jeune couple aux prises avec de graves problèmes d'hygiène et d'insalubrité.

C'est une travailleuse sociale effectuant une visite de routine au domicile du couple, un taudis de la rue Poplar, à Hinchinbrook, un petit patelin situé à moins de 200 mètres du poste frontalier de Herman, dans la région de Huntingdon, qui a découvert le drame, en fin de journée, le lundi de Pâques.

Après avoir constaté que la jeune femme de 28 ans, qui était enceinte de 30 semaines, avait selon toute vraisemblance accouché à la maison sans aide médicale, elle s'est inquiétée du fait que la mère aurait refusé de lui laisser voir le nouveau-né.

À partir de ce moment, la Sûreté du Québec a été avisée, tout comme la Direction de la protection de la jeunesse, qui s'est chargée de prendre sous sa tutelle les trois jeunes enfants du couple, deux fillettes et un garçon âgés de 6, 7 et 9 ans.

Les premiers policiers de la SQ dépêchés à Hinchinbrook pour rencontrer les parents ont été surpris de constater que le couple et ses trois enfants partageaient leur vie

quotidienne avec 12 chiens et cinq chats circulant librement dans ce taudis sans eau courante.

Devant le peu de collaboration de la mère qui a refusé jusqu'à ce jour de révéler ce qu'il était advenu de son quatrième enfant né deux ou trois jours avant Pâques, les policiers de la SQ ont passé au peigne fin le domicile du couple ainsi que toute la région de Hinchinbrook, mais sans trouver la moindre trace du nouveau-né disparu.

Ne voulant rien laisser au hasard, les enquêteurs de la SQ ont même saisi les 12 chiens qui ont été transportés dans un refuge pour animaux, à Franklin, où ils ont été soumis à des examens visant à déterminer si les bêtes avaient pu dévorer le nouveau-né.

« Après examen sommaire de leurs excréments, cinq chiens ont été remis à leur propriétaire aujourd'hui tandis que les sept autres ont été gardés sous surveillance jusqu'à la conclusion des tests », a indiqué, hier, l'agent Ronald Boudreau, de la SQ de Montréal.

Quant à la jeune femme qui a été relâchée, mardi, après un interrogatoire, elle s'est rendue hier matin avec son conjoint au palais de justice de Valleyfield. Le couple avait été convoqué par la DPJ pour conclure certains arrangements concernant les enfants placés temporairement dans des foyers d'accueil, à Châteauguay et Ormstown, en attendant la fin de l'enquête policière.

De retour hier après-midi à leur domicile, où les attendaient journalistes et cameramen, l'homme et la femme ont refusé de discuter du cas de l'enfant disparu.

« Je suis fatiguée et exténuée d'être harcelée par les médias. Je n'ai rien fait de mal, j'aime mes enfants et je veux que tout ça cesse pour que je puisse reprendre ma vie normale », ont été les seuls commentaires de la jeune femme.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

La jeune femme était accompagnée de son conjoint lorsqu'elle s'est rendue hier matin au palais de justice de Valleyfield pour y rencontrer les représentants de la DPJ.

Ultraléger :
le mât est-il
en cause ?

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

L'écrasement d'un ultraléger dans un champ d'Ormstown, lundi, pourrait avoir été la conséquence ultime d'un autre accident survenu en mars, selon Marc Fernandez, l'enquêteur responsable du dossier au Bureau de la sécurité des transports du Canada.

L'appareil biplace de type Sabre Trike à bord duquel Gilles Benoit, 51 ans, a perdu la vie, avait en effet subi des avaries à une roue et à l'hélice au cours d'un atterrissage avec fort vent de côté, il y a quelques semaines de cela.

L'accident de lundi, survenu au moment où les conditions de vol étaient idéales, a été causé par la rupture du mât reliant l'aile à la nacelle. Quand les deux composantes se sont détachées, la nacelle a plongé vers le sol, tandis que l'aile a poursuivi sa course sur environ deux kilomètres.

« J'ai récupéré les deux morceaux du mât et ils vont être envoyés à Ottawa pour être testés par des ingénieurs en métallurgie, afin de voir s'il n'y avait pas une faiblesse antérieure », a dit M. Fernandez.

Selon ce dernier, M. Benoit, un résident d'Howick, avait réparé lui-même son appareil, sous la supervision d'un représentant local du fabricant. Il avait pris l'air à six reprises depuis l'incident du mois dernier.

Au total, il y a cinq appareils Sabre Trike immatriculés au Canada, a dit M. Fernandez, ajoutant que le fabricant, installé en Arizona, avait été avisé de l'accident.

M. Benoit avait accumulé entre 50 et 60 heures de vol depuis qu'il avait acheté son ultraléger, il y a un an. Il venait tout juste, le 23 mars, de recevoir le feu vert de Transports Canada pour piloter en solo, après avoir obtenu 96 % à l'examen écrit menant à l'obtention de la licence de pilote.

Quant à l'accident de Lavaltrie, qui a coûté la vie à Mario Goulet, 45 ans, et Yvan Marin, 36 ans, les enquêteurs du BSTC doivent examiner l'avion ultraléger aujourd'hui pour déterminer ce qui a pu amener une des ailes à se replier.

Rappelons que, contrairement aux avions traditionnels, qui doivent être inspectés à toutes les 100 heures de vol, les ultralégers échappent à la réglementation de Transports Canada.

AILES
LES AILES DE LA MODELA PRIME PRINTEMPS
DE CLINIQUE.

Avec tout achat de 21 \$ et plus de produits Clinique,

vous recevrez :

Masque nettoyant intensif 30 ml,

Émulsion hydratante tellement différente 20 ml,

Gel hydratant contour des yeux,

Rouge à lèvres différent,

Ombre à paupières

poudre veloutée, Eau de toilette

Happy 2,5 ml et deux pochettes.

Une prime par personne jusqu'à épuisement des stocks.

CLINIQUE

Soumis à des tests d'allergie.

100 % sans parfum.

TOUT POUR LES YEUX

Une formule innovatrice qui aide à atténuer l'apparence des poches, des ridules et des cernes.
34 \$ les 15 ml.

CROISIÈRE BEAUTÉ

Célébrez l'arrivée des nouvelles collections maquillage en réservant un billet pour notre grande soirée beauté.

Mardi 5 mai,
Mail Champlain, 672-4537
Mercredi 6 mai,
Carrefour Laval, 682-4537

MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY



événement beauté

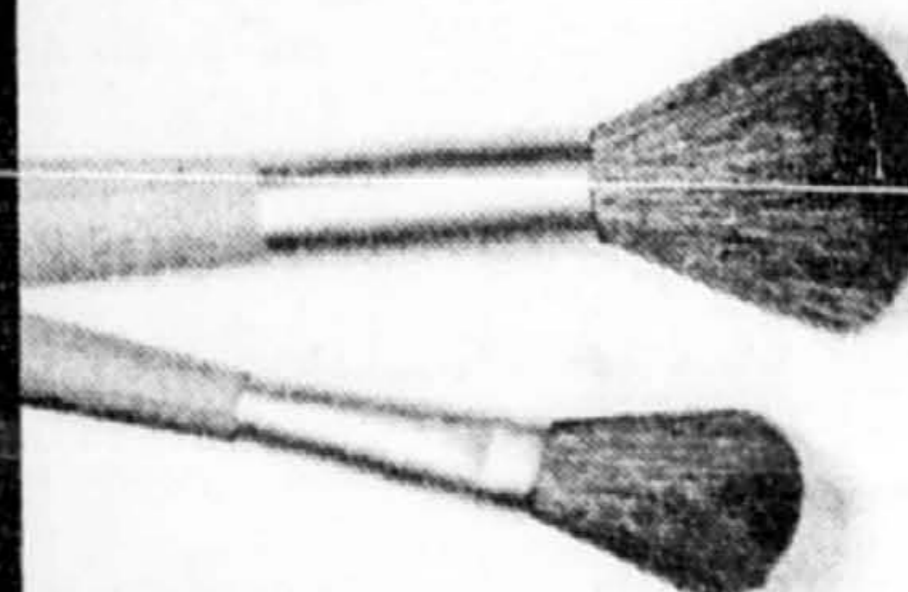




PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Avant la pluie

Karinne Coulombe et Éric Demanche profitaient hier, aux abords du vieux fort de Chambly, des derniers rayons de soleil avant la pluie prévue aujourd'hui.

La Cour autorise la sodomie avant 18 ans

YVES BOISVERT

La Cour d'appel du Québec vient de décriminaliser la sodomie pour les mineurs. Dans un jugement unanime rendu hier, le plus haut tribunal au Québec en vient à la conclusion que l'article du Code criminel interdisant les relations anales avant l'âge de 18 ans viole la Charte des droits et libertés.

Cette interdiction, estime la Cour, est discriminatoire à l'endroit des jeunes homosexuels et doit être annulée. La Cour d'appel de l'Ontario en était venue à la même conclusion en 1995 et le procureur général du Québec a admis que cette disposition était discriminatoire.

Le jugement d'hier, signé par le juge Louis LeBel, appuyé par les

juges Michel Proulx et Jacques Chamberland, vient acquitter un dénommé Henri Roy, condamné en 1994 par le juge Yves Morier, de la Cour du Québec à Saint-Hyacinthe, pour avoir eu des relations anales avec un mineur.

L'homme était accusé également d'agression sexuelle contre ce mineur, âgé de 16 ans en 1990. Mais il a été clairement établi que l'adolescent était consentant et Roy a été acquitté de ces accusations. Par contre, les relations anales pour les jeunes de moins de 18 ans, même consentuelles, sont interdites par le Code criminel; l'homme avait donc été déclaré coupable à cet égard.

Le Code criminel interdit toute relation sexuelle avec une personne de moins de 14 ans, consentante ou

non. Les relations sexuelles sont permises avec les personnes âgées de 14 à 18 ans, sauf de la part de personnes en autorité (et d'autres restrictions).

Les relations anales sont interdites. Depuis 1969, toutefois, elles sont permises pour les «adultes consentants» et les personnes mariées (et consentantes), même si un des époux est mineur.

Roy, défendant le droit des homosexuels à une pleine vie sexuelle, avait plaidé que cette disposition est contraire à la Charte, qui garantit l'égalité devant la loi. Le juge Morier avait refusé l'argument, estimant que l'accusé devait prouver son homosexualité et que les homosexuels étaient un groupe historiquement désavantagé. La Cour d'appel donne tort au juge Morier: toute personne mise en accusation peut soulever l'invalidité d'une disposition discriminatoire, qu'elle le vise lui ou d'autres.

L'interdiction visant les relations anales chez les mineurs restreint «la liberté sexuelle des adolescents mineurs âgés de 14 à 18 ans, et tout spécialement des jeunes homosexuels, pour qui la pratique des relations sexuelles anales peut re-

présenter une pratique sexuelle habituelle», écrit le juge LeBel. Des peines de prison pouvant aller jusqu'à dix ans sont prévues pour les adultes ayant une relation anale avec un mineur. Les mineurs eux aussi peuvent être accusés.

Le Code criminel permet pourtant aux adolescents d'avoir des relations sexuelles vaginales qui, pour les hétérosexuels, représentent les relations les plus usuelles.

«À partir d'une discrimination fondée sur l'âge, l'article 159 du Code criminel nie aux mineurs homosexuels la liberté de choix et d'expression de leur sexualité», écrit le juge LeBel.

Les motifs pouvant justifier une telle discrimination, tel le souci d'endiguer la propagation du sida, ne justifient pas une criminalisation de ces comportements, conclut finalement la Cour en acquittant Roy. Le ministère public n'ayant pas contesté l'appel, ce jugement pourrait fort bien être final. Cela signifie que la prohibition ne s'appliquera plus au Québec et en Ontario, et en pratique dans tout le Canada, à moins d'une contestation judiciaire inattendue ou d'une nouvelle mesure législative.

Molson sommée de se dissocier de Don Cherry

YANN PINEAU

Après Bell Canada, la semaine dernière, c'est au tour de Molson d'être sommée par le Mouvement souverainiste du Québec (MSQ) de cesser d'associer son nom à celui du commentateur sportif Don Cherry par l'entremise de publicités pendant *Hockey Night in Canada*, l'équivalent de *La Soirée du hockey* au réseau anglais de Radio-Canada.

Le vice-président du MSQ, Gilles Rhéaume, a en effet demandé hier par écrit au président de Molson au Québec, Raynald Doin, de faire cesser la commandite de *Hockey Night in Canada* par sa compagnie.

Le vice-président aux affaires publiques de Molson, Alban Asselin, a indiqué hier que sa compagnie ne s'associait nullement aux propos tenus par Don Cherry lors de sa chronique hebdomadaire (*Coach's Corner*) diffusée pendant les matches de hockey.

«Nous recevons régulièrement des plaintes de la part de consommateurs au sujet de Don Cherry, a dit M. Asselin. Nous avons souvent signalé notre mécontentement à la CBC. M. Cherry est un employé de la CBC. C'est à la CBC d'assumer ses responsabilités.»

M. Asselin a ajouté que Molson n'avait pas l'intention d'annuler ses publicités pendant *Hockey Night in Canada* pour la simple raison que son contrat avec la CBC se termine avec la fin de la saison régulière de la Ligue nationale de hockey (samedi prochain) et que c'est une autre brasserie (Labatt) qui prend la relève la saison prochaine.

Bell Canada a cessé depuis samedi dernier de commanditer au Québec la chronique de Don Cherry sous prétexte qu'elle ne voulait pas être associée «à des propos grossiers tenus à l'encontre d'une grande partie de (sa) clientèle». Bell continue toutefois d'être associée à ces propos en Ontario, car ses publicités ont été maintenues là-bas.

Hier, une porte-parole de la CBC à Toronto a déclaré que la société d'État s'en tenait à sa position des dernières semaines, qui consiste à assurer que chaque fois que Don Cherry émettra une opinion controversée, en fera en sorte de présenter dans la même émission une opinion contradictoire.

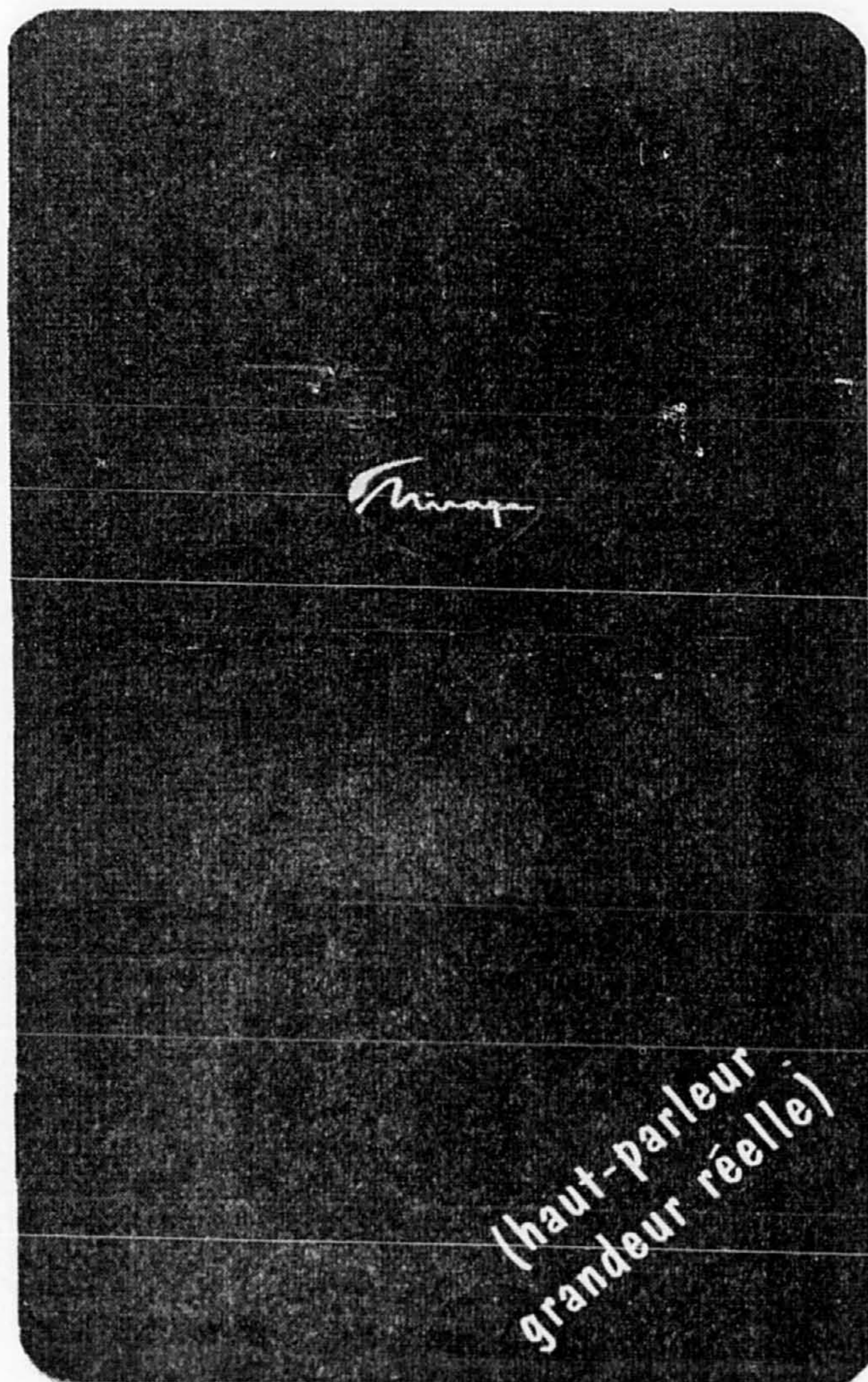
Le mois d'avril est consacré aux produits

Mirage

Ensemble complet et compact d'enceintes acoustiques pour Cinéma Maison.

899,99\$* seulement en avril

*Ens. comprenant 5 enceintes et un sub-woofer.



(haut-parleur
grandeur réelle)

Séminaires Mirage en magasin à toutes les heures
Le jeudi 16 avril et le vendredi 17 avril, dès 19h00
le samedi 18 avril, dès 11h00

En avril, nous payerons toutes les taxes sur les produits Mirage.

Le nouveau concept

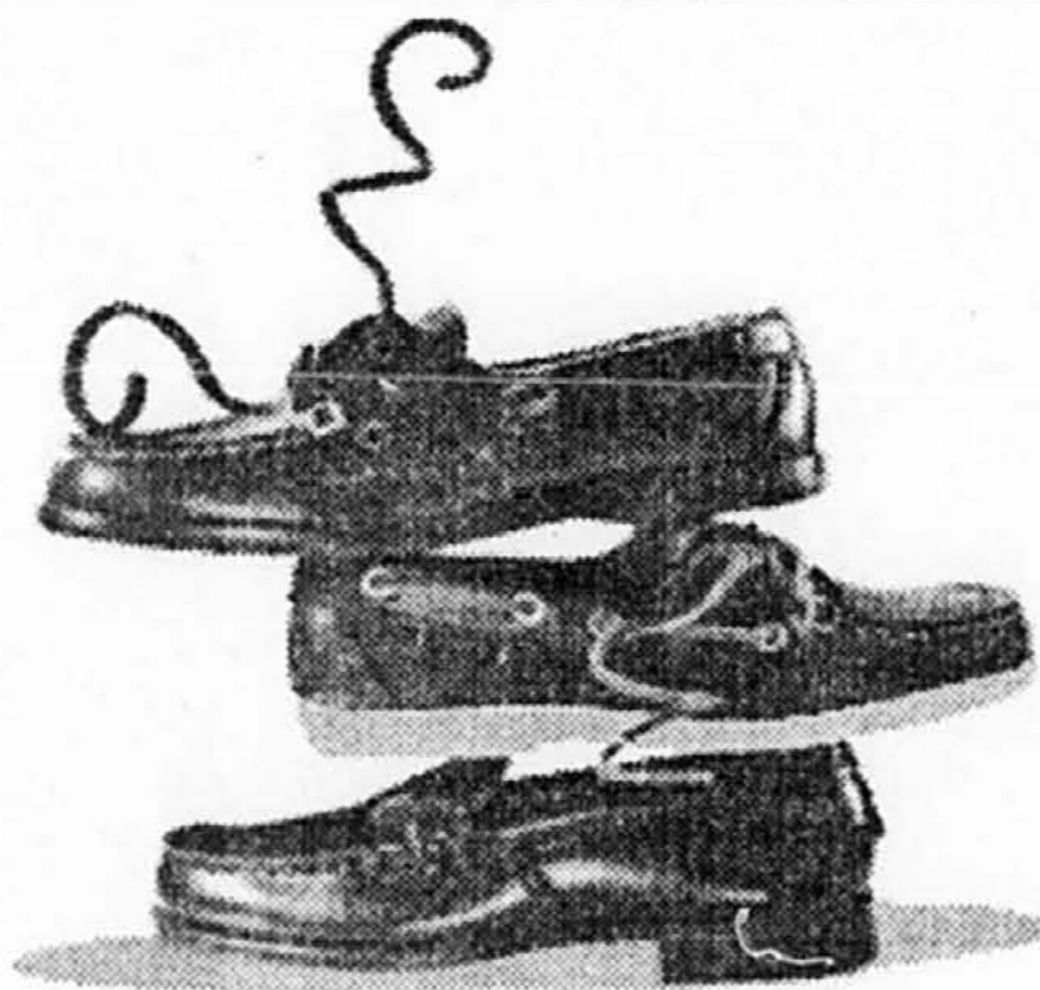
audio centre

9100 boul. Cavendish (face à Ikea), Saint-Laurent
(514) 731-2772 • www.audiocentre.com

SEBAGO

La plus grande sélection au Québec

Pointures AA à EEE
6 à 14



L

J. R. LÉONARD Ltée.
chaussure pour hommes
Complexe Desjardins, 288-3435

LOUIS VUITTON
...l'élégance éternelle



Solo \$940

Ogilvy 1307 rue Sainte Catherine Ouest
514-849-6520

Mes enfants bien-aimés,
Venez! Ne craignez pas! C'est la Foi qui sauve! N'hésitez plus!

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 98-04-15

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
425845	153291
10 000 \$	10 000 \$
3 ^e numéro	4 ^e numéro
349793	460135
10 000 \$	100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

6/49 Tirage du 98-04-15

10 12 27 31 37 42

Numéro complémentaire: 25

4/9 Tirage du 98-04-15

4 11 12 23 43 45

Numéro complémentaire: 26

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	1 50 000,00 \$
5/6	15 500,00 \$
4/6	986 50,00 \$
3/6	18 444 5,00 \$

Ventes totales: 497 918,50 \$

Banco Tirage du 98-04-15

2 8 13 18 20

Extra Tirage du 98-04-15

NUMÉRO 920193

4/9 Tirage du 98-04-15

3 4

56 61 63 68 69 450 8052

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Quand on instrumentalise la connerie

C'est entendu, Don Cherry est un des pires imbéciles qui ait sévi dans le sport, un univers pourtant très riche en nuls, en intempérants bavards et en fatigans de toutes espèces. Qu'on le rappelle à l'occasion, qu'on constate que Radio-Canada respecte peu son auditoire sportif pour lui imposer ce clown vaniteux, bien. Très bien.

Mais qu'on réclame sa peau, pas d'accord. Que des chroniqueurs, intempérants bavards eux aussi, s'érigent en professeurs de vertu sportive, pas d'accord. Que des journalistes tirent un trait à la hauteur du 37e dessous de leur propre nullité et décrètent que c'est là, la limite à ne pas dépasser, pas d'accord.

Qu'on dénonce le racisme de Don Cherry, si on veut. Mais qu'on sache bien qu'on donne alors dans le genre de chasse aux sorcières des associations et des ligues puritaines du genre B'nai Brith qui a protesté, elle aussi, contre les excès de Don Cherry. Qu'on sache bien qu'en traitant Don Cherry de raciste on instrumentalise la connerie. Don Cherry est un con. Les cons ne sont pas idéologiquement racistes. Leur racisme n'est pas sulfureux. Il est juste con.

Le mépris de Don Cherry pour les Québécois, les Suédois, les Russes, les Finlandais, ne relève pas de l'opinion. Comme souvent les cons, Cherry n'aime pas les étrangers. C'est la plus banale des postures. Cela pose son ultra-patriotisme, au fait pas tellement différent de bien des politiciens à Ottawa et de quelques-uns à Québec. Rien de séditieux là-dedans. Que de la connerie ordinaire, banale, western.

Le manque de respect de Radio-Canada pour son auditoire sportif me semble beaucoup plus grave. C'est traiter le sport bien bas que de lui imposer ce mauvais clown. Radio-Canada ne tolérerait aucun bouffon du

genre dans aucune de ses émissions culturelles. Mais c'est du sport, alors c'est pas grave. C'est cette attitude-là qui me fait chier.

Une bonne raison de débarquer Cherry, la seule, c'est qu'il est nul comme analyste et comme commentateur. Mais encore là, pas après une campagne menée par des presque aussi nuls que lui.

Certains se réjouissent ce matin de la décision de Bell Canada de ne plus commanditer *Coach's Corner*. Pas moi. C'est une très mauvaise nouvelle pour l'information. Oubliez cinq minutes que vous détestez Don Cherry. On est devant quoi? On est devant un très puissant annonceur qui sanctionne un contenu éditorial. Aussi pourri que soit ce contenu, la décision de Bell va dans le sens d'une aseptisation de l'environnement éditorial. Oubliez qu'il s'agit de Cherry. On est devant un puissant annonceur qui dicte sa morale en sanctionnant un contenu.

La morale de Bell, de Chrysler, de McDonald, de Procter and Gamble est dix fois plus pathologique, cent fois plus redoutable que la connerie de Don Cherry. Elle soumet l'opinion. Elle lave plus blanc. La prochaine fois que Bell retirera ses annonces, qui sait, ce sera peut-être parce qu'elle n'aime pas l'orientation politique du média ou parce qu'on y a parlé de cul, d'avortement, de cigarettes... (1)

(1) Sur ce sujet, la dictature des annonceurs, à lire dans *Le 30*. — *Le journal des journalistes* — l'excellent dossier de Charles Grandmont qui rappelle cette fameuse note de Chrysler aux magazines américains :



Pierre FOGLIA

« Dans le but d'éviter des conflits potentiels, Chrysler demande à être prévenu d'avance de tout contenu éditorial qui traite de questions sexuelles, politiques ou sociales ou de tout éditorial qui pourrait être perçu comme provocant ou offensant... Got it? »

VIE PRIVÉE — Comment comprendre cette jeune femme qui a porté plainte pour « atteinte à la vie privée » parce que, photographiée à son insu, sa photo a été publiée dans un magazine?

Comment comprendre la Cour suprême qui lui a donné raison? Comment débattre d'une question aussi naïveuse? N'a-t-on rien d'autre à foutre, rien d'autre à penser, pas d'autre problème philosophique ou moral plus intense que celui-là à débattre? Combien a-t-on photographié et filmé d'enfants en train de mourir? Qui leur dira que dans un pays où on s'ennuie, une jeune femme a obtenu réparation parce qu'on l'avait photographiée assise dans un lieu public? Qui expliquera à ces enfants que leur mort n'était pas privée, mais l'ennui de celle-là, si.

GUERNICA — On me dit toujours du parc de la Gatineau à Hull que c'est un parc magnifique, mais infrequentable, trop de monde. C'est drôle, quand j'y vais, il n'y a jamais personne. Jeudi passé j'étais fin seul avec les chevreuils. Vers le sommet, de grandes sections de route enneigée obligeaient à mettre pied à terre. Je suis monté jusqu'au belvédère Champlain et retour, 40 kilomètres de dégâts, le parc a énormément souffert du ver-

glas, des milliers d'arbres mutilés, c'en est grande pitié. On roule parfois sur un lit de copeaux et de branchettes comme si un million de castors neurosthéniques avaient rongé à leur angoisse.

La montagne reste belle pourtant avec un petit quelque chose de tragique qu'elle n'avait pas avant. L'impression de rouler dans un Guernica forestier.

MONTRÉAL-LES-CHAUSSETTES — D'Italie, mes parents ont immigré dans une petite ville de Champagne crayeuse (la Champagne sans vigne) où j'ai grandi. Cette petite ville s'appelait Romilly-sur-Seine mais on disait Romilly-les-chaussettes parce que c'était la capitale mondiale du tissage de la chaussette. Ma mère et mes sœurs travaillaient dans les filatures de chaussettes, elles rapportaient le soir à la maison des sacs de chaussettes dont nous devions « tirer les fils », fastidieuse opération qui occupait nos soirées. Quand j'ai immigré au Canada, à Noël ma mère m'envoyait des chaussettes. Quand mes enfants sont nés, ma mère leur a envoyé des chaussettes. Mes tiroirs sont encore pleins de chaussettes de Romilly-les-chaussettes.

La une de *La Presse* de mardi passé : « La société Iris investira 200 millions pour la construction, dans la région de Montréal, de la plus grande usine de chaussettes du monde ».

Non je n'ai pas pensé que mon passé me poursuivait. J'ai pensé qu'il m'avait rejoint. La boucle bouclée. J'ai pensé que j'allais mourir.

Qu'on m'enterre pieds nus, nom de dieu.

Parlant d'enterrer, salut Nick. C'était une fichue bonne idée cette fanfare dixieland, cet air de fête et la vie qui reprend de plus belle. Fuck la mort.

Le partage des écoles de l'ouest de l'île: c'est décidé

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Les élèves de l'école primaire francophone du Grand Héron, à LaSalle, n'auront pas à changer d'école, contrairement à ce que craignaient leurs parents.

Au terme de pourparlers de dernière minute, les conseils provisoires des commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson (francophone et anglophone, respectivement) ont convenu hier que l'école demeurerait du côté francophone, contrairement à ce qui était originalement prévu.

Les parents des élèves, présents en masse à l'assemblée du conseil provisoire de Marguerite-Bourgeoys, hier soir, ont manifesté bruyamment leur joie quand le président du conseil, Jacques Mongeau, a annoncé la bonne nouvelle.

« On a une école pleine, avec des parents satisfaits et des professeurs dynamiques, on ne délègue personne, alors c'est une décision logique », a dit Lucie Nadeau, membre du conseil d'orientation de l'école.

Du côté de Verdun, les parents des élèves de l'école francophone Victor-Thérien — qui débordent — ont eu moins de chance, eux qui réclamaient le transfert de leurs enfants à l'école Bishop-Whelan : celle-ci restera propriété de Lester-B.-Pearson, qui cédera toutefois l'école Summerlea.

Cette dernière nécessitera cependant d'importants travaux de rénovation, voire d'agrandissement si l'on veut qu'elle puisse accueillir l'ensemble des 630 élèves de Victor-Thérien. Le conseil provisoire de Marguerite-Bourgeoys n'a toutefois pas voulu s'engager à procéder à un tel agrandissement, ce qui laisse ouverte la possibilité que les élèves de Victor-Thérien soient désormais partagés entre deux écoles — une possibilité qui déplaît souverainement aux parents.

Finalement, les deux conseils provisoires se sont entendus pour que l'école secondaire Pointe-Claire puisse continuer à loger pour au moins trois ans dans les bâtiments du John Rennie High School.

Institut d'administration publique du Grand Montréal
Groupe régional de l'IAPC

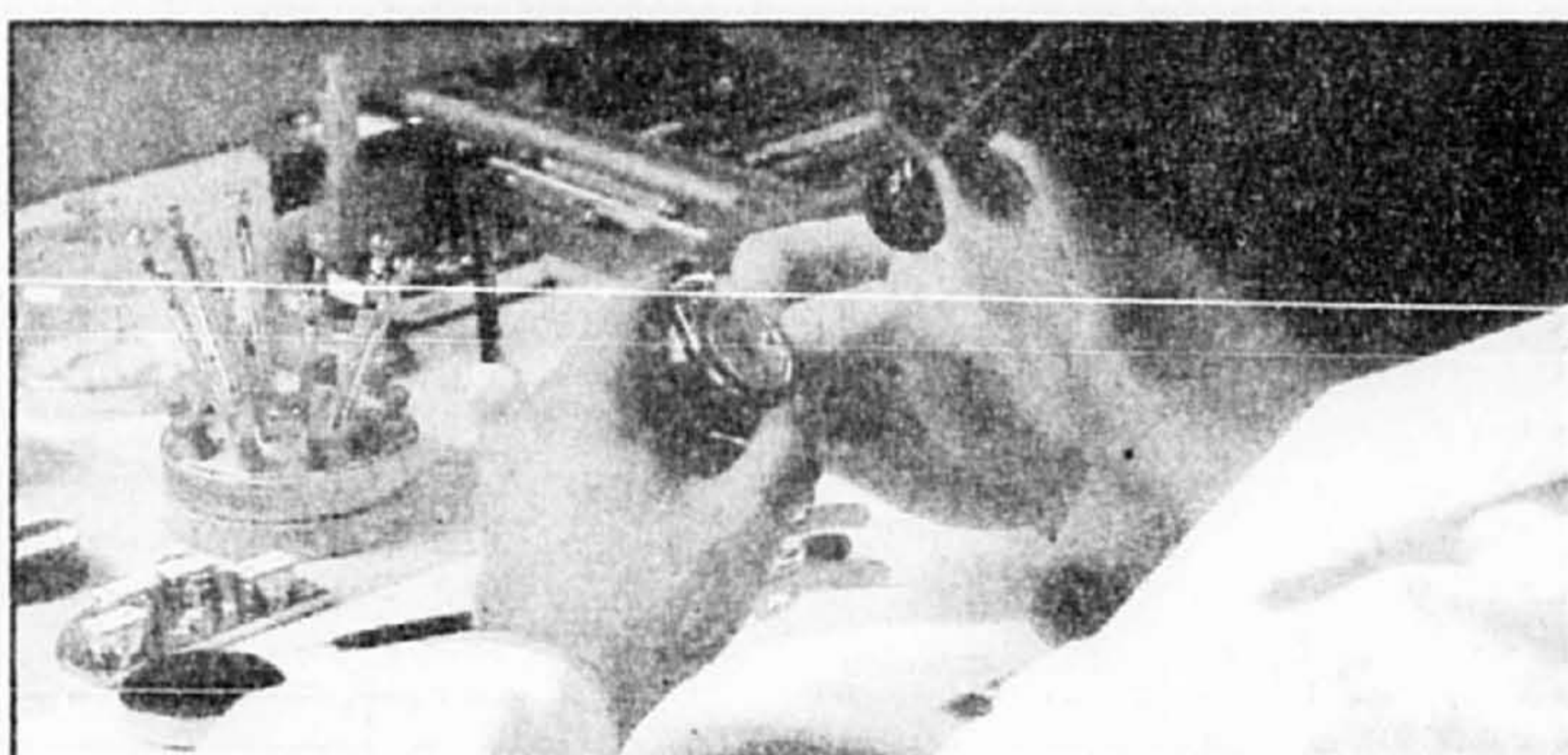
L'impact des nouvelles technologies de l'information sur les services à la clientèle

DES SOURIS ET DES HOMMES

et le rôle des gestionnaires

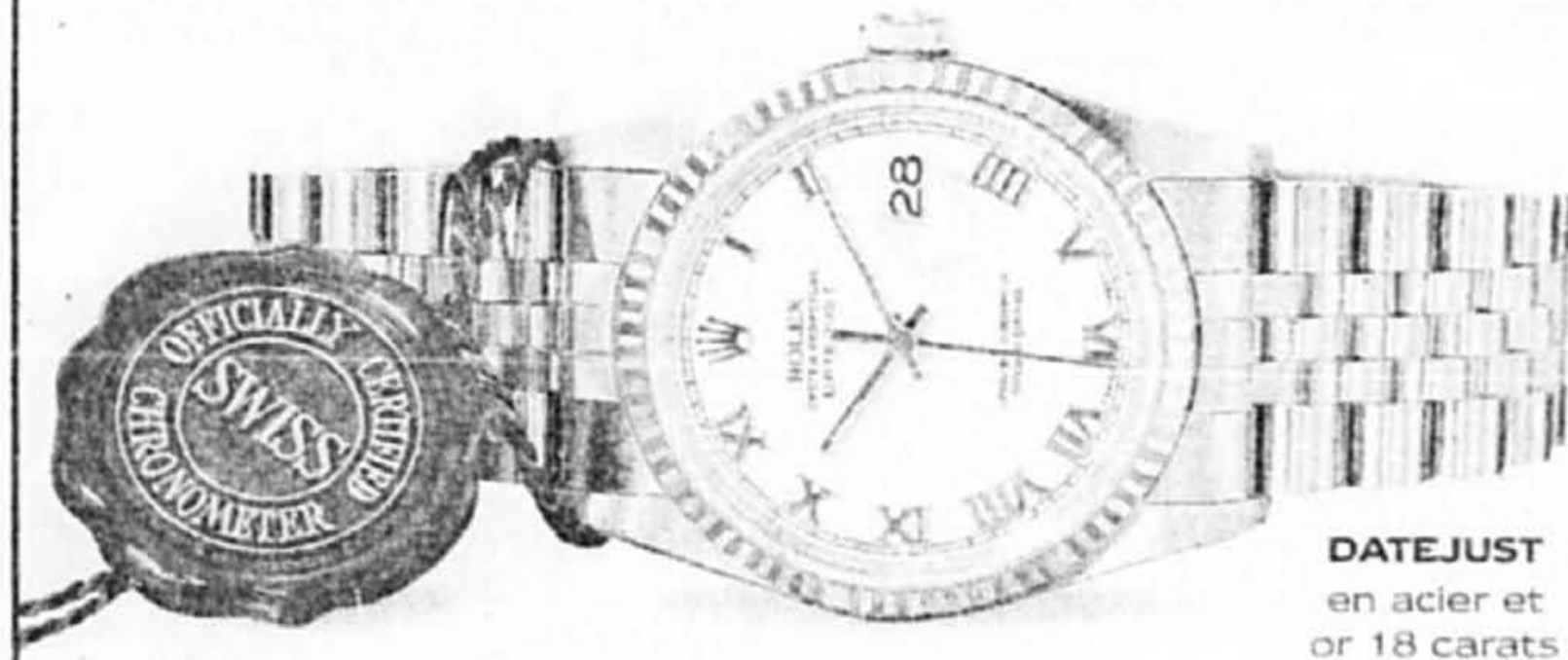
Avec
Me Pierre-Marc Johnson - Innovitech
MM. Simon Caron - Gouvernement du Québec
André Dastous - Gouvernement du Québec
François Turenne - Gouvernement du Québec
Normand Proulx - Gouvernement du Québec
Me André Oulmet - Comm. d'accès à l'information
Mme Lise Lamadeleine - Gouvernement du Canada
M. Marcel Nouvet - Gouvernement du Canada
Mme Lucie Bertrand - Hydro-Québec
MM. Stéphane Vaillancourt - Bell Canada
Jules Boles - IBM Canada
Richard Carter - Banque Nationale

Lieu : Hôtel Complexe Desjardins
Date : **Judi 23 avril 1998**
Frais : 125 \$ / 235 \$ (non-membre)
S'inscrire auprès de : ENAP
a/s de Manon Dussault
Téléphone : (514) 529-2909
Télécopie : (514) 522-8222



FAITES CONFIANCE A CHÂTEAU D'IVOIRE POUR PRENDRE SOIN DE VOTRE ROLEX.

Nous sommes fiers de pouvoir vous offrir un service après-vente Rolex de première qualité.



DATEJUST en acier et or 18 carats

CHÂTEAU D'IVOIRE Vente et service après-vente Rolex **ROLEX** GENEVE

2020 rue de la Montagne, juste au nord de Maisonneuve • 845-4651

AVENTURE ELECTRONIQUE

DE LA MUSIQUE QUI VOYAGE!

ENSEMBLES AUTORADIO POUR LES VRAIS AMATEURS!

Performance

V8 200 WATTS MAXIMUM

modèle Nouveau

RADIO D'AUTOCASSETTE/LECTEUR DE 10 CD P5500

- Ensemble de changeur de 10 disques/radiocassette AM-FM/contrôleur CD
- Puissance de 4 x 35 watts
- Platine à cassette à logique entière
- D-Bass numérique
- Convertisseur N/A à 1 bit

HAUT-PARLEURS 6" 2 VOIES S602

- Puissance admissible de 100 watts
- Graves à membrane polypropylène
- Aigus à membrane de 2"

HAUT-PARLEURS 6X9" 2 VOIES S692

- Puissance admissible de 140 watts
- Graves à membrane polypropylène
- Aigus à membrane de 2"

AMPLIFICATEUR S752

- 75 watts/canal, 200 watts mono
- Filtre hautes/basses fréquences intégré
- Indicateurs de puissance • LED •

FACE DÉTACHABLE

99999 SPKGV8

Puissance

V12 280 WATTS MAXIMUM

modèle Nouveau

HAUT-PARLEUR 3 VOIES P6956

- 150 watts • Composite Rigible™
- Dôme d'aigus • 30-26000 HZ

ENSEMBLE DE HAUT-PARLEURS DE 6 1/2" P1602

- 150 watts • Composite Rigible™
- Graves de 5 1/4". Dôme d'aigus de 1"

AMPLIFICATEUR 4 CANAUX P324

- 4 X 30 watts • Filtres HP/LP

HAUT-PARLEUR D'EXTRÊMES GRAVES 10" P253C

- 400 watts • Cône à diamant • Argenté

AM/FM CO CONTRÔLEUR P545

- Facile amovible • 4 X 40 watts
- Alarme -DPS- • Contrôleur CD

LECTEUR DE CD 6 DISQUES P630S

- Titre 100 disques
- Chassis anti-vibration
- 6 CD

FACE DÉTACHABLE

129999 SPKGV12

Sonorité

PIONEER

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE RIEN À PAYER avant un an sur ces ensembles autoradio

AUSSI DISPONIBLE ENSEMBLE V6 PIONEER A 69999

Installation par des spécialistes disponible à notre centre autoradio de St-Léonard

*Sur ces ensembles autoradio, S.A.C. Ne payez que les taxes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin. Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 15 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.

REPENTIGNY Galleries River-Nord (514) 581-1300	GRANBY 723, rue Principale (514) 776-7844	BROSSARD 8100 boul. Taschereau (514) 923-8100	CENTRE FAIRVIEW Entrée boul. Brunswick (514) 630-6815	CHÂTEAUGUAY 19 boul. St-Jean-Baptiste (514) 698-2005	DÉCARIE 690 boul. Deque, Carrefour (514) 733-6900	DRUMMONDVILLE Carrefour Super Carrefour (819) 472-3124	LASALLE 7800 boul. Newman (514) 595-7800	LAVAL 354 Automobile 402, Décarie (514) 686-3956	LONGUEUIL 3714 Chemin Chambly (514) 674-3714	MONTRÉAL 3520 boul. St-Joseph E. (514) 255-3520	ST-LÉONARD 4550 boul. Métropolitain E. (514) 722-4550	SHERBROOKE 3280 boul. Portland (819) 346-6633	TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivières-Ouest (819) 691-4520	ST-HUBERT 3839 boul. Taschereau (514) 445-1011	ST-HYACINTHE 2125 boul. Casavant O. (514) 771-2125
---	--	--	--	---	--	---	---	---	---	--	--	--	---	---	---

Montréal métro

Dorval connaîtra cet été son véritable test

Air Canada se réjouit des résultats depuis le transfert des vols

MARTIN PELCHAT

Avec l'entrée en vigueur prochaine des horaires d'été des compagnies aériennes, l'aéroport de Dorval, rénové l'an dernier pour accueillir les vols internationaux réguliers, connaîtra son véritable test.

« Cet été, il va y avoir beaucoup de monde ici, il ne faut pas se le cacher », reconnaît le directeur général du Service à la clientèle d'Air Canada pour l'Est, Martin Boyer, qui préside également le comité AOC (Airline Operation Committee) des transporteurs de l'aéroport de Dorval.

« C'est un fait que ça va être le test, ajoute-t-il. Mais je ne pense pas que ça va être pire que ce qu'on retrouve à Toronto ou à Londres. On commence à ressembler à un aéroport international, avec les avantages et les inconvénients aussi. »

Depuis que la grande majorité

des vols internationaux réguliers sont revenus à Dorval, le 15 septembre, l'aéroport n'avait pas encore connu son achalandage maximum.

Ce n'est qu'à partir de la mi-mai que sa capacité à accueillir un nombre important de passagers sera véritablement testée, notamment aux comptoirs d'enregistrement des départs internationaux, un point fragile de l'aéroport.

Des mesures de soulagement

L'horaire d'été est le plus chargé des transporteurs réguliers. Air Canada, qui assure à lui seul environ 50 % de l'activité à Dorval, offre de

plus à partir du 1^{er} mai un nouveau vol quotidien vers Francfort, et, à partir du 19 mai, deux nouveaux vols par semaine vers Tel-Aviv. Le transporteur ajoute aussi deux vols à ses sept départs hebdomadaires pour Paris.

Or, des voyageurs se plaignent déjà de délais indus à Dorval, et il y a quelques semaines, un vice-président d'Aéroports de Montréal a reconnu que des goulots d'étranglement dans l'aérogare privaient parfois la clientèle du niveau de service qu'on peut attendre d'un aéroport de classe mondiale.

Même s'il appréhende des congestions, Martin Boyer est toutefois confiant. Avec ADM, les transporteurs ont identifié depuis l'automne des mesures pour améliorer la capacité de Dorval en vue des horaires d'été.

Air Canada a par exemple déplacé sa billetterie pour ajouter six comptoirs d'enregistrement. ADM

envisage également de traiter les voyageurs qui partent en groupe ailleurs qu'aux comptoirs de l'étage des départs, afin de réduire l'engorgement des couloirs.

Il y a encore du travail à faire, note Martin Boyer, mais selon lui, les pires craintes évoquées l'an dernier à propos de la capacité de Dorval ne se sont pas matérialisées.

Sur la foi de relevés des opérations d'Air Canada depuis la mi-janvier, il affirme que le temps moyen de livraison des bagages à la salle des arrivées internationales (de l'arrêt de l'avion au passage de la dernière valise) est de 35 minutes pour un 747, ce qui est comparable selon lui à Toronto et Vancouver.

Un succès pour Air Canada

Promoteur actif du rapatriement des vols internationaux, Air Canada est par ailleurs emballé par les résultats obtenus depuis septembre. M. Boyer insiste sur la hausse,

de 4700 à plus de 9000 (93 %), du nombre de passagers en correspondance sur ses vols vers Paris et Londres entre octobre et janvier, comparativement à la même période de l'an dernier à Mirabel. De nouveaux passagers qui viennent de l'est du pays, mais aussi de New York et Boston.

« Dans mes prévisions les plus optimistes, jamais je n'aurais pensé qu'on vivrait une croissance aussi rapide », lance-t-il, en ajoutant que la compagnie a amélioré d'environ 5 % sa capacité de faire décoller ses vols à l'heure.

Malgré la venue à Dorval de ses 230 employés de Mirabel, Air Canada a dû embaucher 300 employés supplémentaires pour faire face à cette croissance. Le transporteur n'avait pas vraiment embauché à Dorval depuis 1987 et selon M. Boyer, c'est la première fois depuis Expo 67 qu'il y recrute autant.

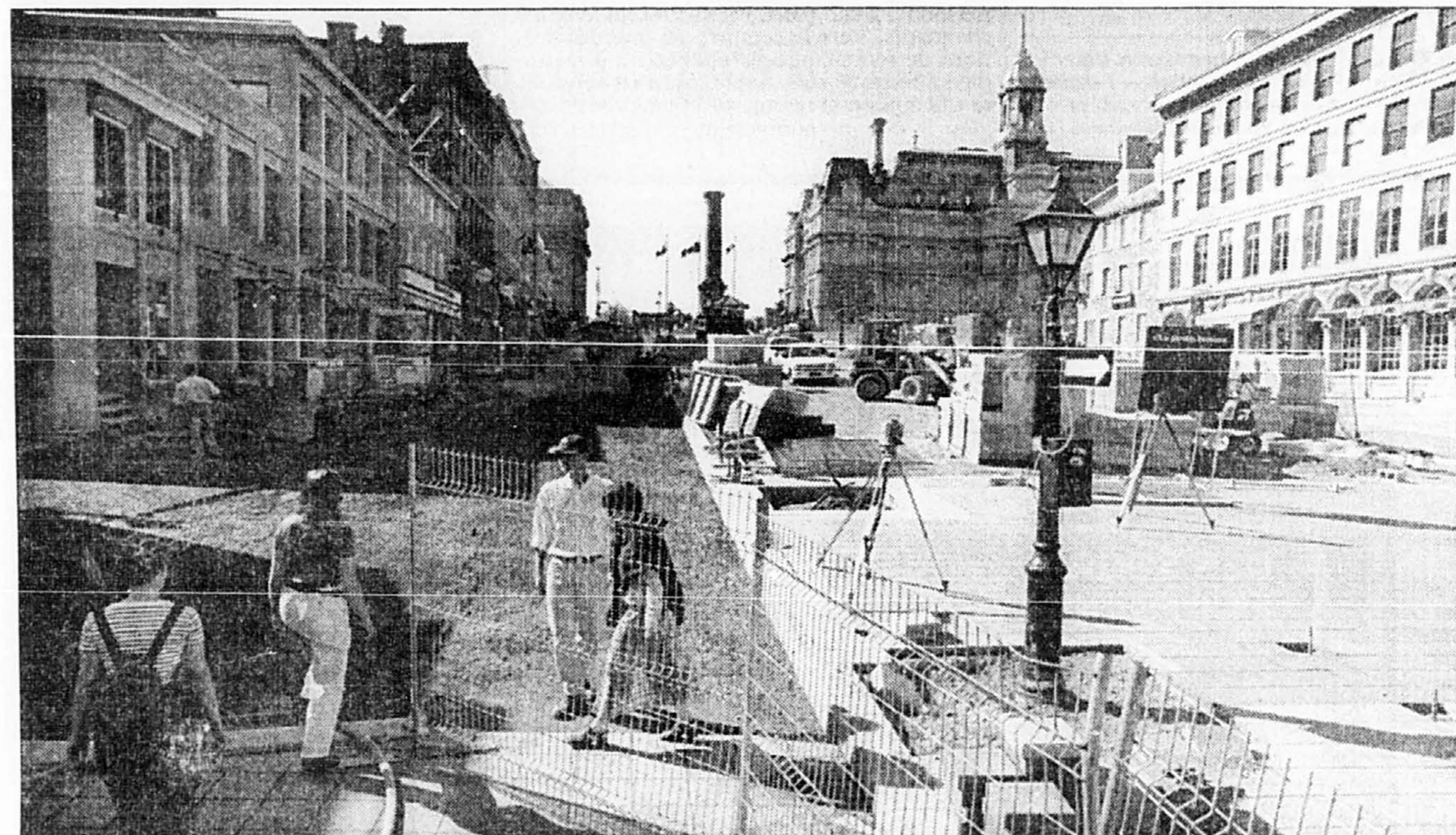


PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Pour tenter de calmer les gens d'affaires de la place Jacques-Cartier, la Ville a demandé à l'entrepreneur de poser en priorité le revêtement qui longe les restaurants. Le terre-plein central sera aménagé par la suite.

La pose du recouvrement de granit sur la place Jacques-Cartier sera terminée le 3 juin

Ce n'est que le 3 juin que les ouvriers auront fini de poser le recouvrement de granit sur la place Jacques-Cartier, où se poursuivent des travaux de réaménagement de 4,5 millions payés en parts égales par la Ville et le gouvernement du Québec.

Le propriétaire du Saint-Amable, Éric Luxem, affirme que son établissement perd la moitié de son chiffre d'affaires et il continue de critiquer l'administration municipale. Mais il n'y peut rien. « Heureusement, nous avons les reins solides. »

Pour tenter de calmer les gens d'affaires, la Ville a demandé à l'entrepreneur de poser en priorité le revêtement qui longe les restaurants. La partie est a été complétée hier

jusqu'à la nouvelle place de La Dauversière et on s'est immédiatement attaqué à l'autre côté, où les travaux seront terminés, jusqu'à la rue Notre-Dame, dans trois semaines.

Le terre-plein central sera ensuite aménagé. Le côté est, le long de la place de La Dauversière, sera terminé à la fin de mai.

Après le 3 juin, il faudra encore terminer l'installation des lampadaires et des bacs contenant arbres et fleurs. La clôture de chantier interdisant l'accès à la section de la place Jacques-Cartier qui va de la rue Saint-Paul à la rue de la Commune sera enlevée demain.

Ajoutant au bruit et à la poussière, Hydro-Québec a entrepris des travaux entre le

socle du monument Nelson et la rue Notre-Dame afin d'y construire des installations souterraines.

Un responsable municipal fait remarquer que la Ville n'est pas seule responsable des inconvénients. Plusieurs établissements bordant la place effectuent également des travaux importants cette année.

En août dernier, M. Luxem et les propriétaires d'autres restaurants (Chez Queux, le Fripon, etc.) remerciaient le maire Bourque « pour le futur aménagement de la place Jacques-Cartier », qui permettra « d'occuper davantage d'espaces publics avec nos terrasses ».

Un comité est chargé de tirer les leçons de l'alerte au gaz sarin

YANN PINEAU

La régie régionale de la santé de Montréal-Centre a décidé hier de former un comité qui sera chargé de tirer les leçons de la « pré-alerte » au gaz sarin, déclenchée à la fin mars dans sept hôpitaux montréalais.

Hier, lors d'une rencontre réunissant des responsables hospitaliers et le coordinateur des mesures d'urgence à la régie, Jacques Grégoire, il a été décidé que les 3000 doses d'antidote au gaz sarin achetées en catastrophe lors de la pré-alerte seront conservées pour l'instant à Montréal.

Comme ces antidotes (de la pralidoxine achetée 120 000 \$) seront périmés dans deux ans et qu'on n'en utilise pratiquement pas en temps normal, il est possible que ces stocks deviennent accessibles aux hôpitaux du reste du Canada, a indiqué hier une porte-parole de la régie.

Outre sa réflexion sur la manière d'acquiescer et de gérer des antidotes à différents produits toxiques, qui pourraient être utilisés lors d'attaques terroristes, le comité devra se pencher sur les moyens d'améliorer les mesures d'urgence dans le réseau hospitalier montréalais.

« À l'avenir, certaines choses devront être faites différemment, dit le docteur Louis Dufresne, directeur des services hospitaliers du CHUM, qui était présent hier à la réunion de la régie. Il faudra une meilleure coordination de la régie, une meilleure transmission de l'information de sa part et davantage de concertation entre les hôpitaux impliqués dans les mesures d'urgence. »

« Il faudra aussi que la police nous fournisse une liste des produits à la mode chez les terroristes afin que nous puissions établir les mesures à prendre. Par exemple, conclure des arrangements à l'avance avec des compagnies pharmaceutiques pour obtenir rapidement des antidotes en cas de besoin. »

Cela dit, le Dr Dufresne estime que l'alerte au gaz sarin, comme la crise du verglas, a permis de vérifier que les hôpitaux pouvaient réagir rapidement à une situation d'urgence.

Selon lui, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) était prêt à faire face à une éventuelle attaque au gaz sarin environ 24 heures après avoir été mis en état de pré-alerte.

« On a été mis au courant le vendredi (27 mars) à 16h, explique le Dr Dufresne. Le samedi soir, tout était prêt. On avait prévu des garages comme zones de décontamination, on était prêt à évacuer les patients de l'urgence, on avait reconstitué nos stocks d'oxygène et tout le monde s'est promené avec un téléavertisseur ouvert pendant toute la fin de semaine. »

Têtes d'affiche

■ Spectacle de Nathalie Choquette, présidente d'honneur de la Fondation de chiens d'assistance du Québec. Les profits de cette soirée permettront à la Fondation de former des jeunes ayant des problèmes socio-affectifs à dresser des chiens pour devenir des aides pour des handicapés, notamment des sourds. Le spectacle aura lieu le samedi 2 mai, à 20 h, au collège Jean-Eudes, 3535, boulevard Rosemont. Coût : 20 \$. Renseignements : 276-2443.

■ En unissant leurs forces, la Fondation québécoise pour l'alphabétisation et la Société de Saint-Vincent de Paul ont recueilli plus de fonds que prévu lors de leur campagne Opération bonne mine visant à payer le matériel scolaire pour la rentrée de septembre à des enfants de milieu défavorisé et à aider les adultes analphabètes. Les 33 833 \$ recueillis ont permis d'aider 783 enfants et de sensibiliser 500 familles à une démarche d'alphabétisation. Des organismes ont contribué à ce succès, dont l'Association des optométristes et son directeur Daniel Lord,



Daniel Lord

François Jean Coutu du groupe Jean Coutu, la Fondation Lamarque, le groupe DMR, les Placements Jalon et L'Accueil chez Frédéric.

■ France Castel, le Dr Réjean Thomas, Stéphanie Biddle, Éric Cabana, Michel Courtemanche, Mireille Deyglun, Sylvie Legault, Luc Senay et quelques autres personnalités montréalaises défileront pour illustrer la cause de Médecins du monde, dans le cadre d'une activité organisée par le bureau québécois de cet organisme humanitaire présidé par Nago Humbert. Le « Défilé de mondes » aura lieu le lundi 27 avril, à 19 h, au Spectrum. Coût : 125 \$. Renseignements : 843-7875. Le comité d'honneur de cette soirée est formé d'Alvaro (Alvaro Coiffure), président, Marleen Beaulieu (JPL production), le ministre André Boisclair, Fernand Daoust (Fonds de Solidarité FTQ), Sophie Émond, Heenan Blaikie, Carl Gagnon, Karine Gélinas, François Goudreau, Lisette Lapointe, Jean-Paul Pitre, Agathe Plamondon, et Marc Therrien.

■ La présidente du Conseil du statut de la femme, Diane Lemieux, fera la présentation de l'organisme qu'elle préside, en le situant à la frontière du mouvement féministe

et de l'État, lors d'un déjeuner-causerie organisé par la section de l'est de Montréal du Réseau des femmes d'affaires, le vendredi 24 avril, au Centre buffet antique, 6086, rue Sherbrooke Est. Coût : 30 \$. Renseignements : 354-3645.

■ L'Institut canadien d'éducation des adultes, ardent propagandiste du droit des adultes à recevoir une éducation répondant à leur besoin, peut compter sur un nouveau directeur général qui a fait carrière dans le monde associatif, Bernard Normand. Celui-ci fut entre autres directeur de la Corporation de développement économique et communautaire de Centre-Nord, et de l'Association de paralysie cérébrale.



Bernard Normand

■ Le premier concours d'architecture sur le thème « L'édifice de bureaux du troisième millénaire », s'adressant aux étudiants en architecture et design environnemental, a été remporté par Eyal Nir, de l'Université McGill, suivi de Marc Pape et Juan Ricardo Chica, de

l'Université de Montréal. Des mentions ont été décernées à Arnaud Lescoff et Howig Spiegel, de l'Université McGill, ainsi qu'à Pascale Vaillancourt et Patrick Morand, de l'Université de Montréal. Ce concours était organisé par SITQ immobilier.

■ L'école Vanguard et la fondation Nouvelle dimension, qui se préoccupent de personnes ayant des troubles d'apprentissage, tiendront un tournoi de golf bénéfique, le 3 juin, au club de golf de Saint-Césaire. Coût : 150 \$. Renseignements : 935-8500.

■ Autos, motos ou motoneiges inutilisables peuvent servir au secours des personnes ayant des problèmes de rein. En effet, le programme « auto-rein », dont le porte-parole est Jacques Duval, permet, par le don d'une carcasse de véhicule, de soutenir financièrement la Fondation canadienne du rein, qui récupère métal et huiles. Les profits ainsi réalisés sont consacrés à la recherche, à la promotion du don d'organes et aux services aux personnes atteintes de maladies rénales. Renseignements : 1-888-228-8673.

■ Quillothon des Grands frères et Grandes sœurs de l'Ouest de l'île les 18 et 19 avril ainsi que les 2 et 3 mai, au salon de quilles Laurentian, 222, montée de Liesse, Saint-Laurent. On demande de former des équipes de cinq personnes qui joueront deux parties. Coût : 6 \$. Prix de présence. Renseignements : 684-6100 (2100, route Transcanadienne, Dorval).



Jacques Orhon

■ Professeur de sommellerie à l'École hôtelière des Laurentides (Sainte-Adèle) et président-fondateur de l'Association canadienne des sommeliers professionnels, Jacques Orhon vient de remporter le prix de l'Office international de la vigne et du vin (établi à Paris) dans la catégorie « monographies et études spécialisées » pour son livre *Nouveaux guides des vins de France*.

Adressez vos communiqués à : Têtes d'affiche, La Presse, 7, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

Vingt et une municipalités de la banlieue contestent la réforme Trudel

MARTIN PELCHAT

Ce sont finalement 21 municipalités de la banlieue de Montréal qui joindront leurs forces dans une bataille judiciaire visant à faire invalider la loi 173, par laquelle Québec a créé le fonds où sont recueillis les 375 millions de la réforme Trudel.

Le ministre des Affaires municipales sera d'ailleurs avisé dans les prochaines heures de cette démarche de contestation de la constitu-

tionnalité de la loi, que les villes de banlieue confieront aux cabinets Lavery De Billy et Bélanger Sauvé.

Des 27 municipalités qui étaient appelées par la Conférence des maires de la banlieue de Montréal (CMBM) à se lancer dans cette bataille, la majorité a donc acquiescé, y compris Saint-Laurent, LaSalle, Verdun, Anjou, Lachine et Westmount.

D'autres ont refusé, comme Montréal-Nord et Outremont, dont

les conseils craignent que même en cas de victoire de la banlieue, le gouvernement n'aura qu'à procéder à des ajustements « cosmétiques » pour sauver sa loi.

La CMBM, dont les membres ont reçu une facture totale de plus de 50 millions du ministre Trudel, a maintenu la ligne dure dans ce dossier, surtout depuis que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a négocié et conclu, en octobre, une entente avec le gouvernement sur les transferts.

La conférence a même quitté

l'UMQ et investi environ 250 000 \$ dans une campagne publicitaire contre la réforme qui a culminé le 28 septembre dans un rallye du « NON » à Verdun. On estime à au moins 200 000 \$ les coûts de la bataille judiciaire qui s'amorce.

Dans la plupart des villes plaignantes, le premier versement dû au gouvernement de la facture de la réforme a été effectué avant le 1^{er} avril, comme requis, mais sous protêt, sous réserve de ce qu'il adviendra du recours.



Conrad Sauvé

Sauvé saute dans la mêlée

MICHÈLE OUMET

Même s'il ne récolte qu'un famélique 1 % des intentions de vote dans les sondages, Conrad Sauvé, le technocrate de la santé, annoncera ce midi qu'il se présente comme candidat à la mairie de Montréal.

Il dévoilera aussi des éléments de sa plate-forme électorale, sous forme de manifeste, et les grandes lignes de l'organisation de son parti politique. Le nom de sa formation, qui n'est pas encore choisi, tournera autour de deux concepts : Montréal métropole et Montréal des Montréalais. « Ces deux signatures, a expliqué Louis Roy, conseiller politique de Conrad Sauvé, signifient qu'on défend le développement économique de Montréal et que la ville est multiculturelle et multi-ethnique. »

« Il existe un Montréal en dehors de l'hôtel de ville, a expliqué M. Roy. On se démarque du cirque qu'est le conseil municipal. Conrad Sauvé est un candidat porteur de renouveau. »

Pour l'instant, aucun des 51 conseillers municipaux n'appuie Conrad Sauvé. Par contre, a souligné M. Roy, Conrad Sauvé a l'appui d'Yvon Lamarre, l'ex-bras droit de Jean Drapeau, John Gardiner, vice-président du comité exécutif sous Jean Doré, Phil O'Brien, un promoteur immobilier qui a organisé le fameux rassemblement du NON qui a attiré, à la toute veille du référendum, des dizaines de milliers de Canadiens dans le centre-ville de Montréal, l'architecte urbaniste Christophe Caron et Isa Iasenza, conseillère au centre jeunesse de Montréal.

« Nous défendons une vision radicalement positive et moderne de Montréal. On tourne définitivement la page », a ajouté M. Roy.

Conrad Sauvé est jeune, il n'a que 39 ans... et aucune expérience en politique. Président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre depuis six ans, il a vécu la période douloureuse des coupes dans les hôpitaux.

Il ne sera pas seul dans la course. Dans une semaine, si tout se déroule comme prévu, Jean Doré dévoilera le nom de son parti politique, la composition du comité fondateur et les principaux axes de son programme. Un colloque officiel de fondation devrait se tenir en mai, a précisé le responsable de ses relations publiques, Michel Fréchette.

Quant au candidat virtuel Jacques Duchesneau, ex-chef de police de la CUM, il tiendra sa conférence de presse dans la semaine du 27 avril. Il devrait alors annoncer officiellement qu'il est candidat à la mairie de Montréal.

La paroisse grecque melkite catholique Saint-Sauveur « rationalise » ses activités

Mais tous ne partagent pas le point de vue de l'archevêque Michel Hakin

PAUL ROY

On ne « rationalise » pas que dans les entreprises et les ministères.

À compter de dimanche prochain, les membres de la paroisse grecque melkite catholique Saint-Sauveur — qui regroupe 4 000 familles d'origine moyen-orientale (libanaise, égyptienne, palestinienne, syrienne, etc.) — iront tous à la messe au même endroit : l'église Notre-Dame-des-Anges, boulevard Gouin, que la paroisse a louée à cette fin.

Auparavant, des messes se disaient en différents endroits : la cathédrale Saint-Sauveur, située à l'intersection des rues Saint-Denis et Viger, à vendre depuis plus d'un an ; le centre communautaire et culturel Bois-de-Boulogne, boulevard de L'Acadie ; ainsi que des églises catholiques romaines louées à Pierrefonds et à Laval.

Terminé. Dans une lettre datée du 17 mars, la paroisse informe ses paroissiens qu'à compter du 19 avril, soit dimanche prochain, « toutes les activités paroissiales et pastorales » de la communauté se dérouleront à l'église Notre-Dame-des-Anges.

« C'est une grande église, située au centre de la communauté, et qui répond à tous les besoins de la paroisse, a dit hier à La Presse Mgr Michel Hakin, archevêque du diocèse grec-melkite-catholique du Canada. Cela va permettre de bâtir une communauté solide. »

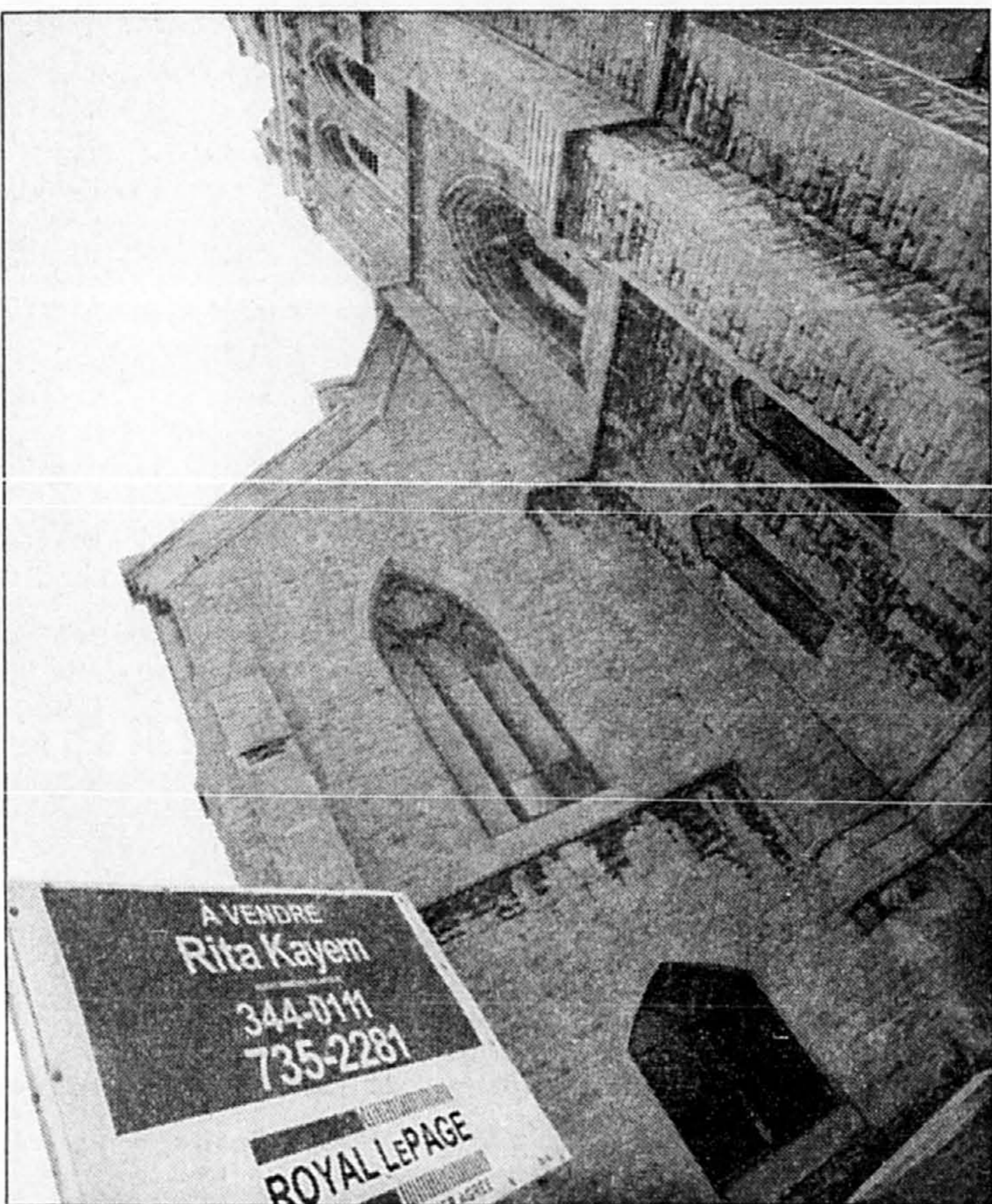
Mais tous ne partagent pas ce point de vue. En particulier des paroissiens qui fréquentent le centre communautaire Bois-de-Boulogne.

« Cela fait 24 ans que la messe se dit au centre communautaire, proteste le Dr Raouf Ayas, membre du conseil d'administration du centre. Il y vient 400 paroissiens chaque dimanche, on ne crache pas sur une assistance aussi importante. »

Le Dr Ayas, qui est cardiologue à l'hôpital Cité de la santé de Laval, évoque des motivations politiques derrière cette décision. Il rappelle un contentieux vieux d'une quinzaine d'années concernant la propriété du centre communautaire et opposant son conseil d'administration à Mgr Hakin.

Celui-ci nie que cette dispute ait quelque rapport avec la décision prise de centraliser les activités à Notre-Dame-des-Anges. « Le centre communautaire Bois-de-Boulogne n'est pas une église, proteste-t-il. Et il faut que la prière se fasse dans une église, selon nos traditions orientales. »

De son côté, le Dr Ayas déplore que la décision ait été prise sans consultation aucune avec les paroissiens. C'est pourquoi, le comité des paroissiens, dont il est membre, organise pour ce soir, 20 h, une réunion d'information pour discuter de la question. La réunion aura lieu au centre communautaire : 10 025, boulevard de L'Acadie.



La cathédrale Saint-Sauveur, propriété de la paroisse grecque-melkite-catholique, est à vendre depuis plus d'un an.

Restaurateur condamné pour incendie criminel

YVES BOISVERT

Le copropriétaire du restaurant montréalais le Sam et un serveur à cet ancien restaurant du boulevard Saint-Laurent ont été condamnés hier à deux ans « moins un jour » d'emprisonnement pour avoir fait incendier ce commerce.

Depuis 1992, Samir Nached, un homme d'affaires de 48 ans, avait lancé à quelques reprises qu'un incendie ferait bien son affaire. Les affaires allaient bien au Sam, mais les propriétaires étaient pris avec un bail onéreux et voulaient déménager.

Ces supposées blagues se sont concrétisées et, le 26 février 1993, deux individus recrutés par le ser-

veur François Sévigny, 49 ans, ont mis le feu dans le sous-sol de l'immeuble abritant le Sam, au 3715, boulevard Saint-Laurent.

L'enquête n'a permis d'arrêter personne, même si les soupçons se portaient sur Nached. Mais en 1996, un des incendiaires s'est mis à table. Nached et Sévigny ont finalement plaidé coupable le 23 janvier dernier. Nached, malgré tout, nie les faits et prétend qu'il s'agit d'une simple blague qui a mal tourné. Il n'en a pas moins fourni, à même son compte bancaire, 5 000 \$ des 15 000 \$ qui ont payé les incendiaires.

Comme Nached et Sévigny vivent paisiblement et font vivre leur famille, comme ils ne sont pas

« criminalisés », les avocats de la défense (Gaétan Bourassa et Steven Slimovitch) suggéraient une peine de deux ans d'emprisonnement, mais avec sursis, c'est-à-dire à purger « dans la collectivité ».

Me Jacques Dagenais, de la Couronne, répliquait qu'un crime d'incendie comme celui-là, tellement rarement puni et tellement sérieux, devait être dénoncé sévèrement. Le juge Falardeau lui a donné raison.

Il se dit bien conscient du fait qu'en réalité, une peine de prison de deux ans équivaudra tout au plus à quelques mois de détention — une situation qui est maintenant ouvertement décriée par la magistrature. Mais, dit-il, il n'appartient pas aux tribunaux de sup-

pléer aux lacunes de l'administration des peines « qui font en sorte que les peines ne sont pas purgées comme elles devraient l'être ».

Ici, le crime a détruit un immeuble derrière et des logements aux étages supérieurs. Il a nécessité une alerte générale mobilisant 150 pompiers et aurait pu entraîner des pertes de vie. Les dommages dépassent les cinq millions. Les accusés font d'ailleurs face à une poursuite civile qui les ruinera.

La dénonciation publique de ce crime doit primer et cela « ne saurait être satisfait par un emprisonnement avec sursis », estime le juge. Deux ans « moins un jour » sont donc infligés, ce qui permettra aux deux de purger leur peine dans une prison provinciale.

La Presse
VENTE DE GARAGE
 3 lignes d'annonces
 3 jours consécutifs pour seulement
16,99\$ + taxes
 (1,99 \$ par ligne supplémentaire par jour) La rubrique "vente de garage" ne s'adresse qu'aux particuliers et exclut les annonces concernant l'immobilier, les services, les véhicules motorisés et les animaux. Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut d'autre part se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle annulation s'obtient en risquant la facturation qui s'effectuera obligatoirement sur 3 jours de publication.

VENDEZ DE TOUT
 Les petites annonces
285-7111 Appels interurbains sans frais : 1 800 361-5013

POUR LES VINGT ANS DE PROMÉDIA PLUSIEURS VOIX, UN SEUL BUT!

LES COMMUNICATIONS BERNARD LARIN

Ancien journaliste de la radio et de la télé
 Formateur en communication depuis 25 ans.

Apprenez à parler en public dans une session de deux jours.

Sur semaine :
 28, 29 avril / 7, 8 mai / 21, 22 mai
 Vendredi et samedi
 1er et 2 mai / 15 et 16 mai / 29 et 30 mai

Bénéficiez de notre prix de lancement!

Promédia

Vous propose une formation complète en radio et télévision incluant :

Animation
 Lecture de nouvelles
 Reportage
 Interview
 Narration
 Voix publicitaire

Formation-média
 Situation de crise
 Parole publique

Communication audiovisuelle
 CD ROM, Intranets, sites WEB
 Vidéos corporatifs, de vente et de formation
 Infographie 2D et 3D

Communication graphique
 Création de logotypes
 Brochures corporatives, rapport annuels

Publications d'entreprises, etc.

MAINTENANT LA PAROLE EST À VOUS!
(514) 861-8951
 1118, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 700 Montréal H3B 1H5

IKEA réagit vite à son charabia

MICHÈLE OUMET

Vingt-huit fautes en huit lignes. Et pas des moindres. Le magasin IKEA s'est surpassé. Jugez-en.

« INSTRUCTIONS IMPORTANTE DE SECURITE CETTE. LAMPE PORTATIVE A UNE FICHE POLARISANTE (UNE LAME EST PLUG GRANDE QUE LAUTRE) COMME CARACTERISTIQUE POUR REDUIRE LES RISQUES DE CHOLS ELECTRIQUE. LETTE FICHE N'ENGAGE Q'UNE PRISE POLARISANTE. SI LA FICHE N'ENGAGE PAS COMPLAITEMENT LA PRISE, ALORS RENVERSER LA, SI ELLE N'ENGAGE TOUJOURS PAS, METTEZ VOUS EN RAPPORT AVEC UN ELECTRICIEN QUALIFIER. NE JAMAIS UTILIZER AVEL ON PROLONGATEUR SI LA FICHE N'ENGAGE PAS COMPLIATMENT NE CHANGER PAS LA FICHE. »

Vous ne comprenez pas grand-chose ? Normal. Vous réussissez tout de même à saisir le sens général du texte ? Alors, c'est légal. Du moins selon l'Office de la langue française (OLF).

« Si c'est lisible et qu'on peut décoder le message, c'est légal, a expliqué le chef des communications de l'OLF, Hubert Troestler. Par contre, si c'est illisible, ce n'est plus du français. Ça devient donc illégal, parce qu'au Québec, tout doit être traduit en français. Dans le cas d'IKEA, on peut intervenir en les conseillant et en les aidant à faire une traduction acceptable. Mais légalement, nous n'avons aucun recours. »

Ce court texte de huit lignes écrit en français — il faut le dire vite — et en anglais — où il n'y a qu'une seule faute : *fully* est écrit avec trois l — se retrouve dans environ 5000 boîtes de lampes que le magasin IKEA vend à travers le Québec.

Chez IKEA, on se confondait en excuses. La traductrice, Suzanne Beauchamp, reconnaissait d'emblée que le texte était écrit dans un français « affreux et déplorable » et que c'était à faire « dresser les cheveux sur la tête ». Mais ce n'est pas elle qui a fait la traduction, c'est le fournisseur et IKEA a très peu de contrôle là-dessus.

« Les lampes ont été fabriquées en Pologne, en Inde et à Taiwan, a expliqué Laurence Martocq, directrice des relations publiques d'IKEA à Burlington, en Ontario. Le fournisseur fabrique les lampes, les emballe, écrit les instructions, les traduit, puis les dépose dans la boîte. »

Lorsque les boîtes arrivent à Montréal, IKEA ne les déballe pas pour vérifier si, à tout hasard, quelques fautes d'orthographe ne se seraient pas glissées dans les instructions.

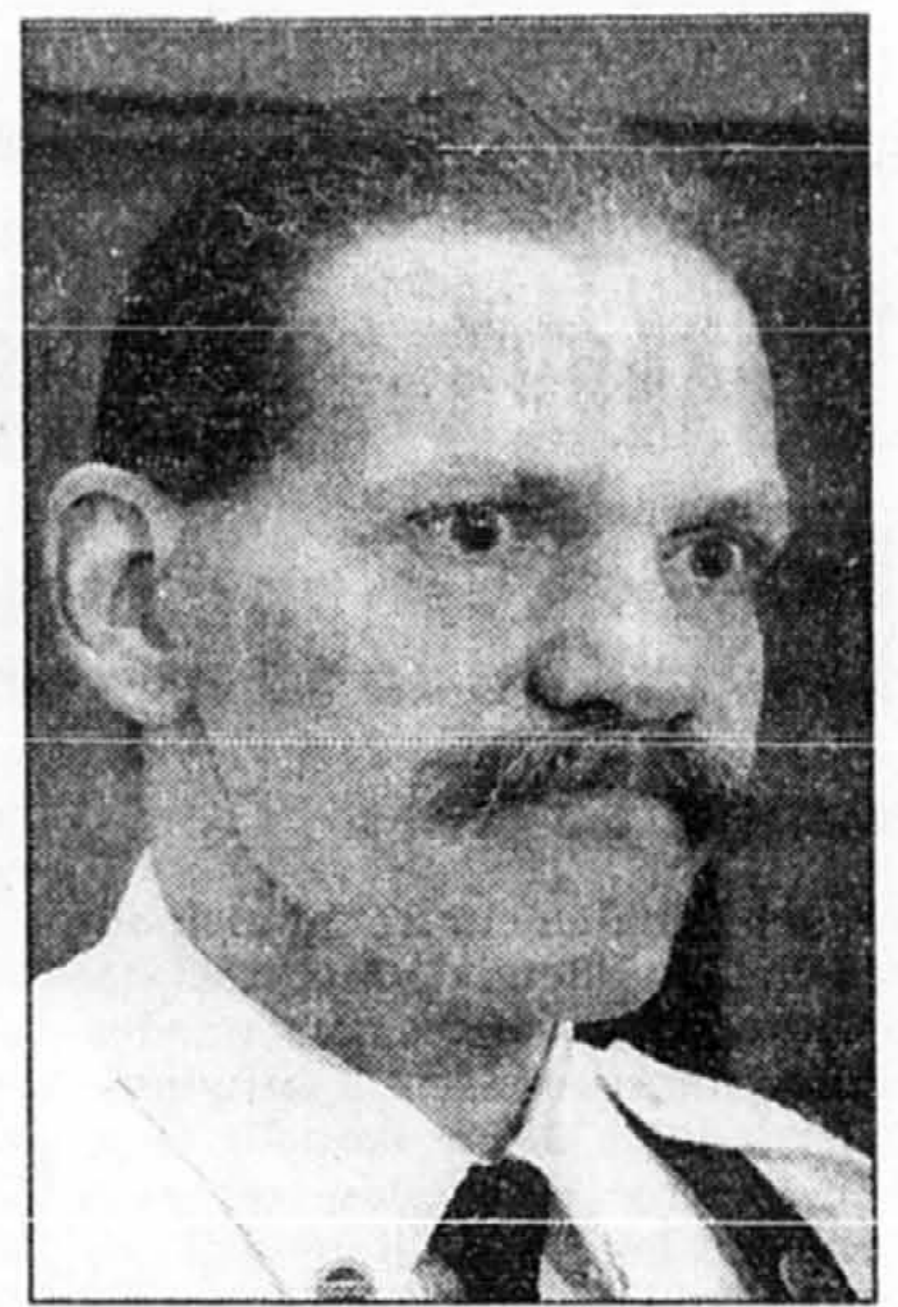
Sauf que cette fois-ci, les fautes

étaient trop nombreuses. Alerté par des consommateurs mécontents, IKEA a décidé d'agir. Au centre de distribution de Brossard, des employés s'affairent à ouvrir les boîtes et à enlever les feuilles d'instructions pour les remplacer par d'autres, écrites cette fois-ci par Suzanne Beauchamp et dans un français châtié. Cinq mille boîtes. De la grosse ouvrage.

Combien va coûter toute cette opération ? Aucune idée, a répondu Mme Martocq. La maison mère, située en Suède, a été mise au courant. Ils s'occupent du problème.

En attendant, la Commission de protection de la langue française a référé les deux plaintes qu'elle a reçues à l'OLF qui suit déjà le dossier d'IKEA car c'est une entreprise qui emploie plus de 50 personnes.

« Nous avons reçu très peu de plaintes concernant IKEA », a souligné la directrice de la Commission, Marie-Christine Detuncq.



L'ambulancier qui a transporté Mme Lacombe aux urgences, Michel Bouthillier.

Urgences bondées : plus d'infirmières, mais pas plus de médecins

ISABELLE HACHEY

Les urgences de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont étaient bondées la nuit où Jeannine Lacombe est morte, abandonnée sur une civière dans un corridor pendant plus de quatre heures sans jamais avoir été examinée par un médecin.

À minuit, le 1er février, il avait 58 malades couchés sur des civières, alors que les urgences ne peuvent en accueillir que 29. Pire, au cours de la nuit, 20 patients se sont ajoutés à cette liste rouge, et seulement huit ont obtenu leur congé. Même si Mme Lacombe était elle-même étendue sur l'une des civières entassées dans le corridor, elle ne fait pas partie des patients comptabilisés par l'hôpital, puisqu'elle n'avait pas encore été examinée par un médecin.

C'est ce qu'a expliqué hier la monitrice clinique des urgences, Odette Sansregrets, qui témoignait lors de la deuxième journée de l'enquête publique de la coroner Anne-Marie David sur les circonstances de la mort de Mme Lacombe.

Pour des « raisons humanitaires », Mme Lacombe a été placée sur une civière quelques minutes après avoir été vue par l'infirmière au triage, afin de rendre son attente plus supportable. « Nous avons trois ou quatre civières pour allonger les patients plutôt que de les faire attendre assis, dans la salle d'attente », a dit Mme Sansregrets.

Il y avait 21 infirmières aux urgences cette nuit-là, mais seulement trois étaient affectées à la salle de traitements pour soigner les malades qui n'étaient pas sur des civières — une catégorie dont faisait partie Mme Lacombe.

De plus, l'enquête a permis d'apprendre hier qu'un médecin résident devait normalement travailler aux urgences la nuit du 1er février, mais que l'hôpital lui avait donné la permission de prendre congé. Il n'y avait donc qu'un seul médecin de garde, le Dr Paul Lévesque, qui a dû traiter trois patients en danger de mort au cours de la nuit.

Mme Sansregrets a expliqué qu'au moment où un premier patient est installé dans le corridor, une infirmière est appelée en renfort. Ensuite, après chaque tranche de sept patients supplémentaires, une nouvelle infirmière se joint à l'équipe. Mais il n'existe pas de protocole du genre pour les médecins.

L'avocat de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, Jean-Marie Pâquet, n'y voit pas « nécessairement » de problème. À son avis, ce n'est pas le nombre de patients qui importe, mais la gravité de leur cas. Par exemple, lorsque trois patients souffrant d'arrêt cardiaque arrivent en même temps aux urgences. « C'est à ce moment-là que cela devient très difficile à gérer pour le médecin », dit Me Pâquet, qui veut faire la preuve que les urgences ont d'« énormes problèmes » de recrutement d'omnipraticiens.

Par ailleurs, l'ambulancier qui a transporté Mme Lacombe, Michel Bouthillier, considérait le cas de la dame de 66 ans comme étant « urgent » lorsqu'il l'a prise en charge dans son appartement de Montréal. « La dame était très faible, elle était incapable de se mouvoir elle-même et était couchée sur le divan, a raconté M. Bouthillier. Sa respiration était rapide et superficielle. » Il se souvient avoir mis Mme Lacombe sous oxygène et que l'infirmière au triage lui a retiré le masque, une « procédure habituelle ».

Mme Lacombe souffrait depuis longtemps d'insuffisance respiratoire. Le pathologiste qui a examiné son corps, Claude Pothel, croit toutefois qu'elle a succombé à un arrêt cardiaque. Fait troublant, M. Bouthillier se rappelle qu'au moment de transporter Mme Lacombe aux urgences, cette dernière aurait supplié son frère, René. « La dame a dit à son frère, ne me laisse pas, j'ai peur de mourir. »

19h41

J'ai encore 64 copies à corriger.



« Marie-Josée ira au cinéma sans moi. »

Luc, enseignant

Ça ne paraît peut-être pas, mais enseigner, c'est beaucoup plus que donner des cours à ses élèves. Même quand on enseigne à plus d'une centaine de jeunes dans plusieurs classes, on est loin d'avoir fini une fois le cours terminé.

Il faut corriger les copies, préparer les cours, rencontrer les parents, se mettre à jour sur le plan pédagogique, planifier le travail avec les collègues, organiser les activités parascolaires et tant d'autres choses aussi exigeantes qu'embarrassantes qui donnent toute sa valeur à la profession enseignante.



Nos profs, on leur doit tant.

Rive-Sud / Montérégie

KCLMNOP : la Couronne veut une peine plus sévère

MARC THIBODEAU

Le procureur de la Couronne affecté au dossier du rapper François Simard, alias KCLMNOP, a révisé à la hausse, hier, la peine qu'il suggère, tandis que l'avocat de la défense modifiait sa propre suggestion à la baisse lors de la reprise des plaidoiries sur la sentence au palais de justice de Saint-Hyacinthe.

La semaine dernière, Me Michel Breton avait recommandé au juge Yves Morrier, de la Cour du Québec, une peine de quatre ans et demi, de concert avec l'avocat de Simard, Yves Duceppe, en invo-

quant le fait que le Code criminel prévoit quatre ans de prison, au minimum, pour une agression sexuelle armée.

Le magistrat avait toutefois indiqué aux deux parties qu'il ne se

sentait pas lié par cette disposition puisque l'agression reprochée à Simard est survenue en décembre 1995, avant son introduction.

Me Duceppe avait conséquemment demandé au juge de lui accorder plus de temps pour déterminer la marche à suivre avec son client, qui a été reconnu coupable d'agression sexuelle armée, d'incitation à la prostitution et de vol.

Hier, les deux parties n'avaient plus de recommandation commune à faire lorsqu'ils se sont présentés devant le juge.

Me Breton a réclamé sept années d'emprisonnement, soit près de

trois ans de plus que la semaine dernière.

« Il y a de l'inflation », note Me Duceppe, qui a suggéré pour sa part une peine de deux ans.

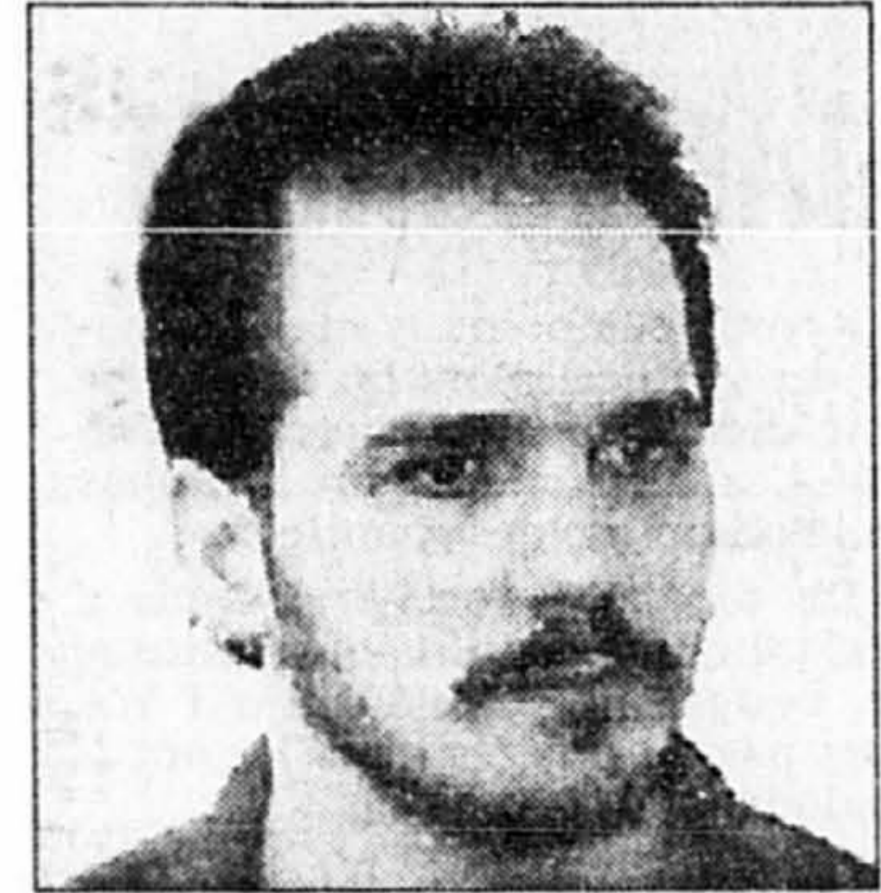
« À la suite de l'intervention du juge, mon client n'était plus d'accord avec la recommandation commune », a indiqué hier l'avocat de Simard pour expliquer le fait qu'il avait diminué pour sa part de plus de deux ans la durée de la peine suggérée au juge Morrier.

Simard, qui est actuellement détenu, devra se présenter de nouveau en cour le 30 avril afin de connaître la décision du magistrat.



François Simard en KCLMNOP

Saint-Laurent était pressé, il écope dix-neuf ans deux mois



Yves Saint-Laurent

MARC THIBODEAU

Les tribulations judiciaires d'Yves Saint-Laurent ont connu un dénouement retentissant la semaine dernière.

Le juge Yves Lagacé, de la Cour du Québec, a condamné le criminel de 33 ans à 19 ans et deux mois d'emprisonnement relativement à une longue liste d'accusations découlant d'un vol à main armée commis dans une succursale de la Société des alcools du Québec, à Longueuil, en 1996.

Selon Me Michel Breton, de la Couronne, Saint-Laurent, qui avait plaidé coupable à l'ensemble des

accusations, a précipité les choses le 8 avril au palais de justice de Longueuil en exigeant du juge qu'il rende sa sentence sur-le-champ.

« Il a dit que ça traînait depuis assez longtemps. Le juge a longuement hésité avant de finalement l'obliger », a commenté Me Breton.

En mars, Saint-Laurent avait congédié son ancien avocat, Gilles Chaloux, après les plaidoiries sur la sentence. Il a expliqué la semaine dernière à la cour qu'il avait été mal conseillé par Me Chaloux et qu'il souhaitait conséquemment retirer le plaidoyer de culpabilité enregistré pour l'une des accusations,

soit celle d'avoir braqué une arme lors de la fusillade qui a suivi le vol à Longueuil. Selon Me Breton, le criminel se serait rendu compte que ce plaidoyer risquait de compromettre sérieusement les chances de réussite des poursuites civiles qu'il a entreprises contre les policiers impliqués dans la fusillade. Faisant fi de ses préoccupations, Saint-Laurent, qui n'était représenté par aucun avocat, a finalement demandé au juge Lagacé de se prononcer.

Le criminel n'est en rien un parangon de patience puisque, en janvier, il avait menacé le procureur de la Couronne qui était alors responsable de son dossier parce

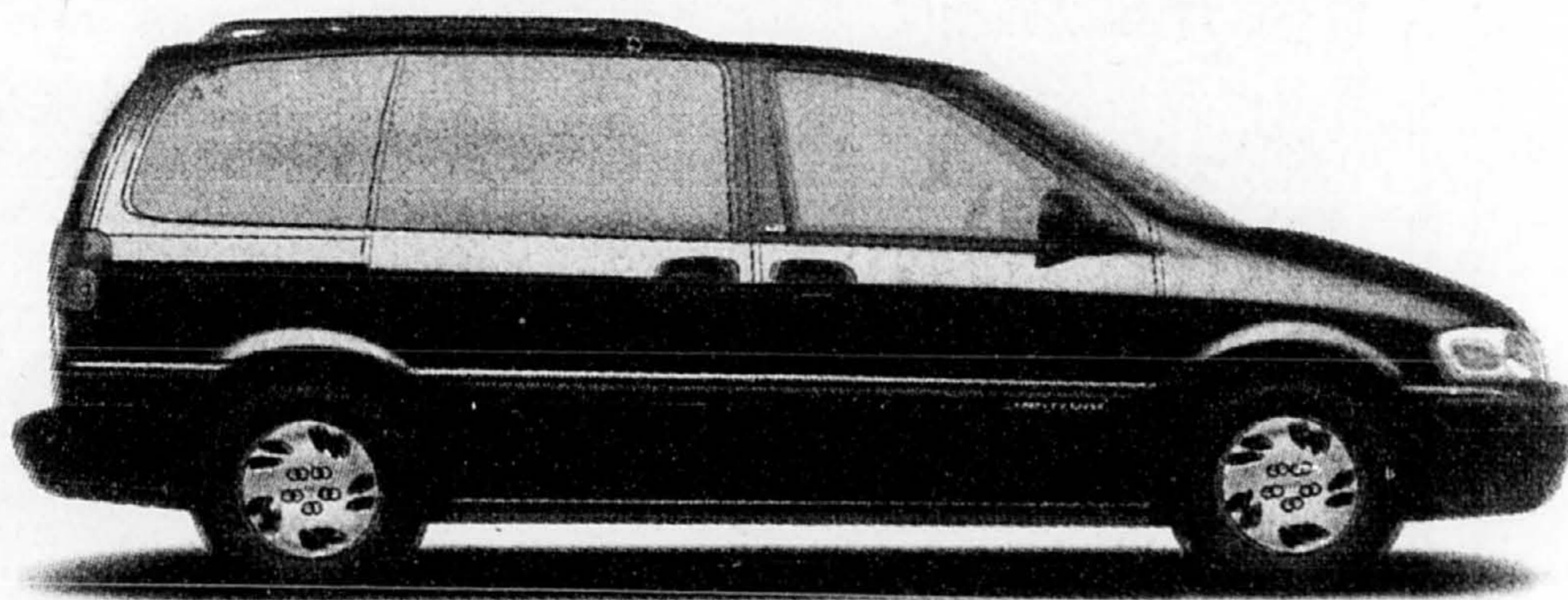
qu'il souhaitait connaître immédiatement sa peine. L'incident, qui s'est traduit par le dépôt d'accusations de menaces, a valu une peine d'emprisonnement de quatre ans à Saint-Laurent, à laquelle s'ajoutent 15 ans pour son rôle dans le vol à main armée et deux ans pour une tentative subséquente d'évasion, soit un total de 21 ans.

La peine a été réduite à 19 ans et deux mois en considérant les mois de détention préventive purgés par Saint-Laurent, qui avait miraculeusement survécu à la fusillade en 1996 après avoir été touché par six balles.

Son complice, Vital Pelletier, avait été tué.

MAXI comparaison

ÉQUIPEMENT	VENTURE DE BASE	CARAVAN DE BASE
Moteur standard	3,4 L V6	2,4 L 4 cyl. (3,0 L V6 en option)
Boîte de vitesses	Automatique à 4 rapports avec surmultipliée	Automatique à 3 rapports
Chevaux vapeur	180 @ 5200	150 @ 5200
Roues (dimension)	15 po	14 po
Freins ABS aux 4 roues	SÉRIE	OPTION
Protection antidécharge de la batterie	SÉRIE	NON DISPONIBLE
Sacs gonflables côtés conducteur et passager	SÉRIE	SÉRIE
Sacs gonflables latéraux	SÉRIE	NON DISPONIBLE
Place pour 7 passagers	SÉRIE	OPTION
Volant inclinable	SÉRIE	OPTION
Miroirs électriques	SÉRIE	OPTION
Porte latérale coulissante à commande électrique	OPTION	NON DISPONIBLE
Filtre à pollen	SÉRIE	NON DISPONIBLE
Appui-tête arrière	SÉRIE	NON DISPONIBLE
Siège conducteur réglable en hauteur	SÉRIE	NON DISPONIBLE
Antenne intégrée	SÉRIE	NON DISPONIBLE



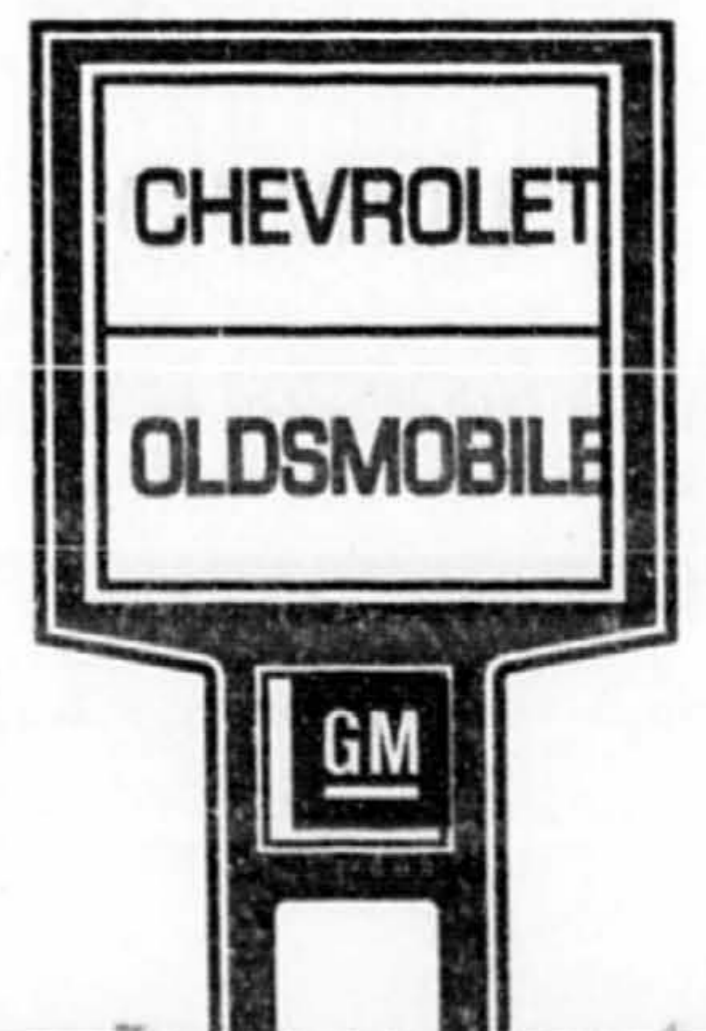
MINI prix

249\$* /mois

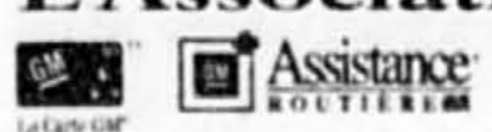
Location 36 mois
Transport et préparation inclus

COMPTANT	MENSUALITÉ
0\$	329\$
968\$	299\$
2634\$	249\$

La Venture de Chevrolet
LA MAXI MINI VAN



L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec



*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1998 en stock. Photo à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent (voir tableau). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Depot de sécurité requis de 400\$, 350\$ ou 300\$ selon la mensualité. Première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12¢ du kilomètre après 60 000 km. **Assistance routière et la Garantie GM TOTALSM sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. ***Banque TD et

GM titulaires de licence des marques. SMMarque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. SMMarque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Les contrôleurs routiers traquent les chauffeurs de camion et d'autobus

ANDRÉ CÉDILLOT

Faisant fi d'une directive « non écrite » de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), les contrôleurs routiers ont commencé à traquer les camionneurs et les chauffeurs d'autobus qui roulent trop vite.

Une opération « surprise » effectuée le 9 avril par des agents en fonction dans les régions de Montréal, Hull et Sherbrooke s'est traduite par l'interception sur les voies rapides de 27 camions et 17 autocars. Les contrevenants dépassaient la limite permise de 15 à 25 km/h.

Outre une contravention pour vitesse excessive, six conducteurs d'autobus se sont vu servir des constats d'infraction pour ne pas avoir eu de registre d'heures de conduite ou de l'avoir mal tenu. Une inspection mécanique sommaire de deux autocars transportant des passagers a révélé des défauts mécaniques qualifiés de majeures.

Dans les deux cas, les véhicules ont pu reprendre la route après que les réparations eurent été effectuées sur place. Il s'agissait de pneus trop usés ou de freins défectueux. À d'autres occasions, il

est arrivé qu'il faille les remorquer dans un garage.

« Cela démontre que les autobus qui circulent sur les routes ne sont pas nécessairement en bon état », affirme le président de la Fraternité des constables du contrôle routier, Guy Lalumière, déplorant la politique « non écrite » de la SAAQ d'empêcher les policiers d'interpeller les conducteurs de camions et d'autobus qui ont le pied trop pesant.

« Ils veulent qu'on s'occupe uniquement de contrôle routier — vérifier les permis, la pesanture, etc. — et qu'on laisse la surveillance de la circulation à la Sûreté du Québec », explique M. Lalumière. Les inspections mécaniques se font dans les ateliers par des employés de la SAAQ, « et les transporteurs sont informés de leur visite trois semaines à l'avance », note l'officier syndical.

L'inspection des autocars, quant à elle, ne peut se faire qu'avant leur départ d'un terminus ou à leur arrivée à destination. « C'est insensé. Il faut tenir les transporteurs sur le qui-vive en les interpellant sur la route si l'on veut être efficace », soutient le vice-président, Reynald Leduc.



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

Un piquet de grève a été dressé hier matin par des militants de la coalition syndicale FTQ-CSD.

Occupation d'un chantier à Saint-Léonard

YANN PINEAU

Un piquet de grève a été dressé hier matin par des militants de la coalition syndicale FTQ-CSD devant un chantier de construction résidentielle situé au bord du boulevard Couture, à Saint-Léonard, à l'est du boulevard Lacordaire.

Hier après-midi, lors du passage de *La Presse*, une quinzaine de piqueteurs étaient sur les lieux et tous les travaux avaient cessé.

Jocelyn Dupuis, directeur général de la FTQ-Construction, présent sur le piquet, a indiqué que cette opération se faisait dans le cadre des pressions entreprises par la coalition pour influencer sur le cours des négociations avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ).

Depuis une semaine, un chantier de Charlesbourg, près de Québec, est également paralysé par des militants syndicaux de la coalition, qui négocie une convention collec-

tive pour 20 000 travailleurs du secteur de la construction résidentielle.

Selon M. Dupuis, la principale pomme de discorde entre la coalition et l'APCHQ est le taux horaire des salaires dans le secteur résidentiel.

« Nous voulons la parité avec les secteurs industriel, commercial et institutionnel », dit-il.

Cette revendication représente un taux horaire moyen de 23 \$ pour les travailleurs du secteur résidentiel.

Selon Maureen Flynn, négociatrice en chef de l'APCHQ, l'organisation patronale propose un taux horaire moyen de 20,50 \$. Mme Flynn estime que l'autre élément qui pose un problème dans les négociations est la discussion sur les conditions de travail qui doivent s'appliquer selon la nature des chantiers (en fonction du nombre d'étages des bâtiments).

« Nous comprenons mal l'attitude du syndicat alors qu'on doit se voir demain au ministère du Travail », a dit Mme Flynn à propos de l'occupation des chantiers.

De son côté, Jocelyn Dupuis a déclaré que les militants syndicaux ne bougeront pas tant qu'il n'y aura pas de progrès dans les négociations.

Cette affirmation n'avait rien pour rassurer Michel Cholette, partenaire dans l'entreprise qui est en train de construire près de 90 appartements en copropriété sur le chantier occupé à Saint-Léonard. « On doit livrer pour le 1er juillet », a dit hier M. Cholette, de la firme Cholette & Morin. On n'est pas en retard, mais il ne faudrait pas que ça dure trop longtemps. Heureusement, il n'y a pas eu de destruction ou d'intimidation.

L'APCHQ et la coalition syndicale s'affrontent depuis plus de deux ans.

Pôle d'attraction universel

La Collection Orbite du Studio de Design Birks.
Diamants sertis dans de l'or 18 carats.
Boucles d'oreilles (non illustrées) 395 \$
Bracelets à partir de 875 \$
Colliers à partir de 1 095 \$ • Bague 3 295 \$

BIRKS
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • FROMENADES ST-FRANÇOIS

POUR COMMANDER, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

ARCHAMBAULT

LA PLUS GRANDE MAISON DE MUSIQUE AU QUÉBEC

OUVERT
7 JOURS
MÊME LE
DIMANCHE

GRANDE LIQUIDATION

de pianos électroniques **YAMAHA**
Clavinova

30% à 40%

de rabais sur le prix suggéré

4 jours
seulement
16, 17, 18, 19 avril



NOUVEAU rayon d'instruments de musique!
plus de 16 000 p.c. d'instruments

502, rue Sainte-Catherine Est

(514) 849-6201

NOUVEAU FISCALITÉ

MAÎTRISE

L'École des HEC et la Faculté de droit de l'Université de Montréal unissent leurs expertises pour offrir à Montréal une maîtrise en droit, option fiscalité. Cette maîtrise s'ajoute au D.E.S.S. en fiscalité offert aux HEC depuis 1992. Ces deux programmes s'adressent aux :

- avocats,
- experts comptables,
- notaires.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (D.E.S.S.) EN FISCALITÉ

(programme de l'École des HEC)
30 crédits (10 cours)

MAÎTRISE EN DROIT, OPTION FISCALITÉ

(programme conjoint HEC — Faculté de droit de l'U. de M.)
45 crédits (incluant les 30 crédits du D.E.S.S. en fiscalité)

CHEMINEMENT À TEMPS PLEIN D.E.S.S. ET MAÎTRISE : 1 AN

Le D.E.S.S. en fiscalité ouvre la voie à la maîtrise en droit, option fiscalité. À temps plein, les cours sont donnés en classes du jour et la scolarité de ces deux programmes peut se faire en un an, soit sur trois trimestres consécutifs (septembre à août). Les étudiants disposent ensuite de deux trimestres pour rédiger leur travail dirigé.

CHEMINEMENT À TEMPS PARTIEL

Les étudiants inscrits au D.E.S.S. en fiscalité à temps partiel suivent leurs cours en classes du soir. Ce programme peut être entrepris au trimestre d'automne ou à celui d'hiver et les diplômés peuvent ensuite poursuivre à la maîtrise.

SEANCES D'INFORMATION

Les 21 avril et 12 mai 1998 à 18 h 30
École des HEC
Salle CIBC (1^{er} étage)

Admission — trimestre d'automne
Date limite : 31 mai

Pour information :

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7
(514) 340-6151
dess.f@hec.ca
<http://www.hec.ca>

Université
de Montréal

HEC

Un prof d'économie accusé de plagiat par McGill

MARC THIBODEAU

Un professeur d'économie, Jean-Pierre Chateau, tente d'obtenir gain de cause devant les tribunaux contre l'université McGill qui l'a congédié en 1992 en l'accusant de plagiat.

L'homme de 55 ans, qui rejette catégoriquement les accusations de son ancien employeur, affirme être victime d'un coup monté par ses supérieurs, qui cherchaient par tous les moyens, dit-il, à l'évincer.

Les démêlés de M. Chateau, qui était en poste à l'université depuis 1974, ont débuté en 1990 lorsque Morty Yalovsky, alors vice-doyen de la faculté de management, a été informé que l'un des textes de l'économiste présentait des « chevauchements » importants avec un article publié quelques années plus tôt par d'autres spécialistes.

M. Yalovsky en informe alors le

doyen de la faculté, Wallace Crowston, qui conclut, après avoir obtenu l'avis de lecteurs indépendants, que M. Chateau s'est largement inspiré du contenu de l'article déjà publié, sans reconnaître l'importance de cet emprunt par des références appropriées.

En octobre 1991, M. Crowston recommande conséquemment au recteur de l'époque, David Johnston, de le congédier pour « malhonnêteté académique ».

M. Johnston conclut à son tour, quelques mois plus tard, que l'économiste a utilisé une partie « substantielle » de l'article déjà publié sans inclure de références adéquates, même si M. Chateau, qui est finalement congédié en mai 1992, l'évoque explicitement quatre fois dans son texte.

L'économiste dépose un mois plus tard en Cour supérieure une poursuite en diffamation de

400 000 \$ dans laquelle il affirme que MM. Yalovsky et Crowston l'ont « malicieusement » accusé de plagiat dans le but de détruire sa carrière.

La procédure est suspendue peu de temps après parce que l'économiste porte en appel la décision du recteur Johnston de le congédier.

Le comité d'arbitrage, formé de trois avocats indépendants, entend en cinq ans une trentaine de témoins experts et recueille plus de 12 000 pages de notes sténographées lors de 70 jours d'audiences qui auraient coûté plus de 700 000 \$. Les membres du comité concluent finalement en avril 1997 que l'économiste a « délibérément tenté de présenter comme siens des idées et des travaux » déjà contenus dans l'article précédemment publié. Ils invoquent comme facteur aggravant un autre incident, survenu en 1984. M. Chateau avait alors également été soupçonné de

plagiat par la direction de l'université.

Ces dernières accusations, également rejetées par l'économiste, n'ont cependant eu aucune suite. Le prédécesseur de M. Crowston, Laurent Picard, a expliqué lors des audiences que l'université avait choisi de ne rien faire parce que « ça ne valait pas le coup de s'embarquer dans une affaire qui mettrait l'université McGill... sur la première page des journaux ».

Quelques mois après la décision des arbitres, M. Chateau dépose en Cour supérieure une nouvelle requête visant à annuler la décision et à obtenir la tenue d'un nouvel arbitrage. Elle doit être entendue au début du mois de mai au palais de justice de Montréal.

Il soutient notamment que les arbitres ont erré en considérant dans leur décision l'incident survenu en 1984, notamment parce qu'on n'a jamais démontré qu'il y

avait bel et bien eu plagiat.

M. Chateau s'insurge par ailleurs contre le fait que les arbitres aient insisté durant les procédures pour qu'il signe un document leur accordant l'immunité contre toute poursuite éventuelle.

Selon le président du comité d'arbitrage, M. André Rousseau, qui compte 25 ans d'expérience en matière d'arbitrage, il s'agissait d'une procédure standard.

M. Rousseau refuse de répondre par ailleurs aux critiques formulées par M. Chateau, qui accuse le comité d'avoir fait preuve de partialité. « Il a le droit de faire les allégations qu'il veut. C'est la cour qui va trancher », dit l'avocat.

En attendant le dénouement de l'affaire, M. Chateau continue de répéter qu'il n'a rien à se reprocher.

L'université McGill refuse pour sa part de commenter le dossier en invoquant le fait que le processus judiciaire se poursuit.

Les droits constitutionnels d'un jeune contrevenant bafoués ?

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale

Un avocat de Rouyn-Noranda déposera une plainte aujourd'hui devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour violation des droits constitutionnels d'un jeune contrevenant. Faute de place, son client de 17 ans, condamné à 10 jours de garde ouverte en institution, s'est retrouvé en garde fermée au centre l'Étape de Val-d'Or, au détriment

de ses droits, argue Me Denis Pilon.

« Étant donné son comportement, rétorque le directeur du centre jeunesse d'Abitibi-Témiscamingue, Alain Beaucage, la Loi sur les jeunes contrevenants nous autorisait à mettre le client de Me Pilon en arrêt d'agir. » On pouvait donc transformer la garde ouverte (où le jeune est libre d'aller et venir) en garde fermée.

Informé du comportement du jeune contrevenant avant le pro-

noncé de sa sentence, le 7 avril dernier, le juge Gilles Gendron avait tout de même opté pour la garde ouverte, et précisé explicitement qu'il appartient aux institutions de trouver la place nécessaire puisque la Cour n'a pas à tenir compte des problèmes d'aménagement des centres de réhabilitation.

Cet imbroglio prend en partie racine dans la réduction des places en centre d'hébergement au Québec, dont le nombre est passé de 4000 il y a cinq ans à 2783 aujourd'hui.

Pour la première fois au Québec, semble-t-il, Me Pilon entend aussi plaider l'inconstitutionnalité des centres d'hébergement cumulant les deux niveaux de sécurité : garde ouverte et fermée. Tout en déléguant des responsabilités du fédéral au provincial, la Loi sur les jeunes contrevenants stipule que les établissements doivent se limiter à un seul niveau de sécurité.

L'Étape de Val-d'Or, estime Me Pilon, applique abusivement une disposition d'exception qui permet

le transfert du niveau de sécurité en cas de tentative d'évasion, ou pour assurer la sécurité du jeune.

Mais, c'est justement d'évasion dont on parle, rétorque le directeur du centre jeunesse d'Abitibi-Témiscamingue, Alain Beaucage : « Dans les jours précédant sa comparution, le client de Me Pilon a tenté de faire entrer de la drogue, fomenté une évasion, et subtilisé une clé des portes extérieures. » C'est pourquoi on a pris la décision de le mettre en « arrêt d'agir ».

SOYEZ dans la course!

Offres d'une durée limitée, sur véhicules en inventaire seulement.

CIVIC HATCHBACK 1998

1988\$*

par mois, location 48 mois

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM



OU

4,8%**

SUR FINANCEMENT D'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUTES LES CIVIC 1998 NEUVES EN INVENTAIRE.

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur les Civic hatchback CX (modèle EJ632W) neuves en inventaire. Echange ou comptant de 1 600 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire.

**Programme de financement de H.C.F.I. à 4,8 % offert à l'achat de tout modèle Civic 1998 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Exemple de financement : 20 000 \$ au taux annuel de 4,8 % = 458,77 \$ par mois pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 2 020,96 \$; coût total : 22 020,96 \$. Un versement initial pourrait être exigé. Transport et préparation (850 \$), taxes, assurance et immatriculation en sus. Offres d'une durée limitée. Sujet à l'approbation du crédit. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.



Actualités

Situation des urgences le 15 avril*

	Capacité de l'urgence (civières)	Patients allités à l'urgence (hier)	Patients allités à l'urgence (depuis 48 heures)
Montréal			
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	34	43	0
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal	35	39	1
Hôpital général Juif			
Hôpital général de Montréal	23	26	0
Hôpital Royal Victoria	13	23	1
Hôpital général du Lakeshore	28	28	0
CHUM			
Campus St-Luc	23	32	1
Campus Notre-Dame	30	42	2
Campus Hôtel-Dieu	18	19	1
Centre hospitalier Angrignon			
-Pavillon Lasalle	10	11	0
-Pavillon Verdun	17	23	0
Centre hospitalier Fleury			
Institut de cardiologie de Montréal	13	16	0
Hôpital Jean-Talon	12	18	0
Centre hospitalier de Lachine	21	21	0
Hôpital Santa Cabrini	6	4	0
Centre hospitalier de St. Mary	20	31	0
	12	10	0
Nord			
Cité de la santé de Laval			
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme	35	33	0
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme	18	16	0
Centre hospitalier régional de Lanaudière			
Centre hospitalier Le Gardeur	18	18	0
Centre hospitalier Saint-Eustache	20	23	0
	23	18	0
Sud			
Centre hospitalier Pierre-Boucher	27	30	0
Hôpital Charles-LeMoine	32	18	0
Centre hospitalier Anna-Laberge	17	15	0
Hôpital du Haut-Richelieu	21	30	0

* en matinée

Infographie LaPresse

Le beau temps aidant...

Les urgences des hôpitaux de Montréal sont bondées, mais on sent que les beaux jours sont là car les dépassements sont moins nombreux.

Hier matin, 13 urgences montréalaises (sur 17 dans notre tableau) affichaient un taux d'occupation plus élevé que le nombre officiel de places, mais seulement cinq débordaient de plus de cinq patients.

Par contre, dans les couronnes nord et sud, les urgences étaient en meilleure posture hier matin, six (sur neuf) ayant quelques civières

vides.

À Montréal, les hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc et Royal Victoria fonctionnaient au-dessus de leur capacité. Venaient ensuite les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, l'Institut de cardiologie de Montréal et le pavillon Verdun du centre hospitalier Angrignon.

En périphérie, les urgences du centre hospitalier Pierre-Boucher, du centre hospitalier Le Gardeur et de l'hôpital du Haut-Richelieu étaient plus occupées que les autres.

Vox medicus, vox Dei

Les médecins ont maintenant leur ligne 1-877... pour dénoncer le système de santé québécois

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

L'Association médicale du Québec vient d'instaurer une ligne téléphonique afin de permettre aux médecins d'exprimer, en toute confidentialité, leurs plaintes à l'égard du système de santé.

Cette branche québécoise de l'Association médicale canadienne représente près de 6000 médecins sur une base volontaire.

Estimant qu'on a peu entendu la voix des médecins jusqu'ici, l'association a décidé de mettre à leur disposition cette ligne téléphonique, indiquait hier en conférence de presse la directrice générale de l'Association médicale du Québec, le Dr Michelle Gagné.

À ce numéro, le 1-877-770-2020, les médecins pourront confier leurs doléances relatives à la réforme de la santé ou les problèmes de choix auxquels ils sont confrontés, à cause des restrictions budgétaires.

Le Dr Gagné a énuméré plusieurs sujets d'intérêt pour ses membres médecins : l'engorgement

des urgences, le manque de lits en soins de longue durée, la pénurie de médecins, les soins à domicile, le virage ambulatoire, la désinstitutionnalisation des patients psychiatriques, le report des chirurgies électives et les difficultés encourues lors de l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments.

Les confidences et doléances des médecins se feront « en toute liberté et dans l'anonymat », a pris soin de préciser le Dr Gagné.

Sur réception d'une plainte, le « réseau de surveillance » de l'Association médicale du Québec « documentera le dossier », avant de « faire les représentations qui s'imposent » auprès des autorités concernées.

L'Association souhaite dépasser le simple stade de faire écho à la plainte et veut « être partie prenante de la solution » si possible, notait le Dr Gagné. Elle se dit confiante de pouvoir trouver des « pistes novatrices ».

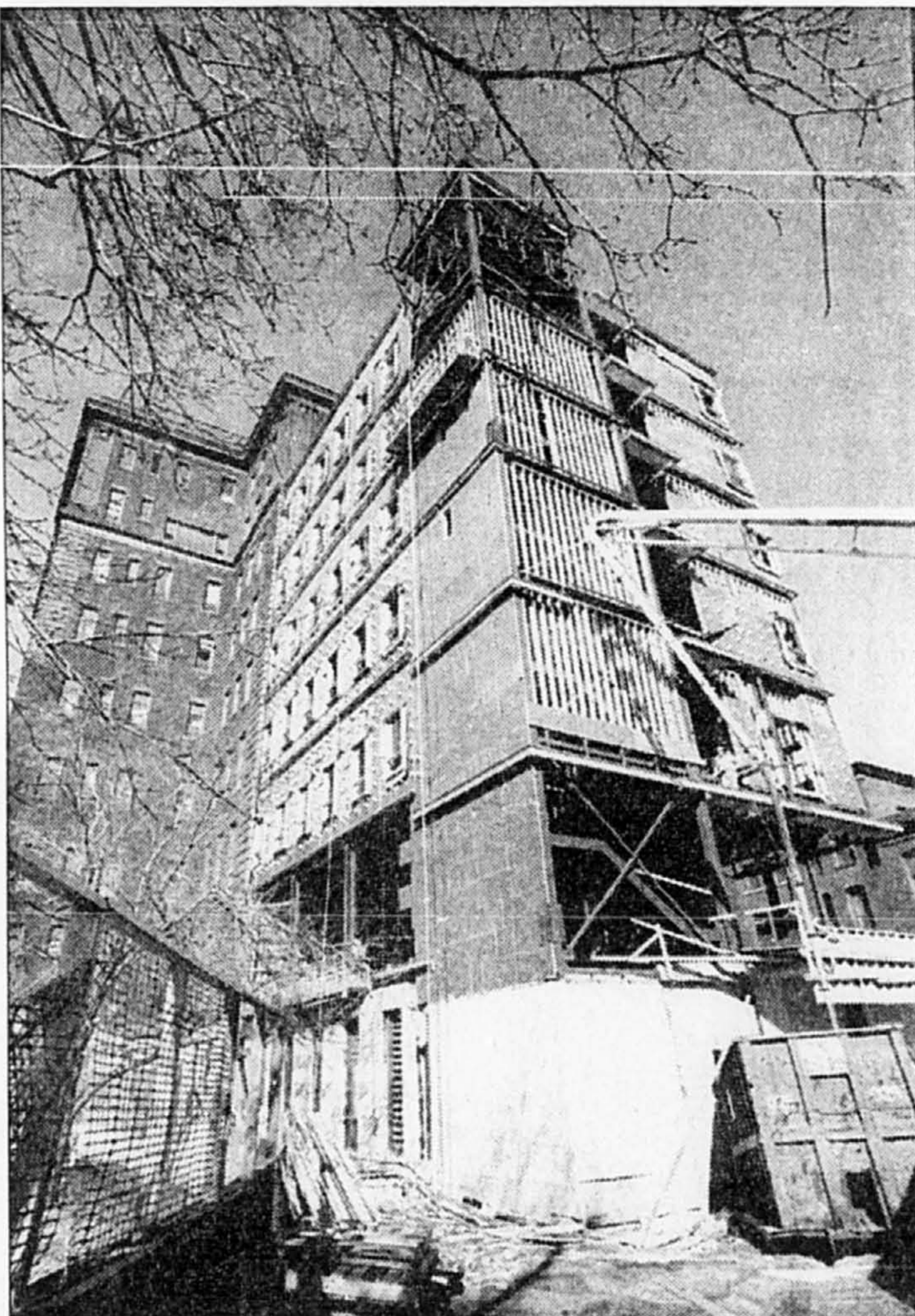
Reste que jusqu'ici, les « solutions » les plus souvent entendues aux problèmes du réseau de la san-

te sont de deux ordres : mettre fin aux compressions budgétaires et y aller plus graduellement avec les réformes.

Le Dr Gagné repousse l'argument souvent entendu du ministère de la Santé voulant que les problèmes encourus dans les hôpitaux soient souvent de simples anecdotes montées en épingle. « Quand les anecdotes se multiplient » et que les médecins affirment que c'est ainsi que se vit leur pratique au quotidien, « on a dépassé le stade de l'anecdote », objecte-t-elle.

Le Dr Gagné assure que cette ligne téléphonique est une demande qui émane de ses membres. Elle soutient aussi que l'Association médicale ne vise pas ainsi à jouer le rôle du Collège des médecins ni des Fédérations des médecins omnipraticiens ou spécialistes. Le collège a pour mandat la protection du public et joue un rôle disciplinaire; alors que les fédérations de médecins sont en quelque sorte les syndicats des médecins. L'association joue donc un rôle distinct, selon elle.

Saint-Charles-Borromée s'agrandit



Du côté ouest, tous les étages du vieil hôpital sont agrandis pour mieux servir les malades.

MARIE-FRANCE LÉGER

L'hôpital Saint-Charles-Borromée fait peau neuve grâce à une subvention de 11 millions du gouvernement du Québec. Le centre d'hébergement n'augmente pas sa capacité d'accueil, mais agrandit ses locaux afin de les adapter à la condition des personnes handicapées.

Le centre, situé au 66, boulevard René-Lévesque Est, a été bâti au 19^e siècle et a accueilli, jusque dans les années cinquante, l'hôpital général de Montréal. Aujourd'hui, l'espace n'est plus fonctionnel pour les bénéficiaires lourdement handicapés.

« Nous agrandissons tous les étages vers l'ouest. Il n'y aura plus de salles à quatre ou cinq lits, mais seulement des chambres semi-privées ou individuelles. Chaque étage aura son salon et sa salle à manger. Les chambres seront plus grandes, il y aura plus d'espace autour des lits pour passer en chaise roulante et le mobilier sera mieux adapté », explique le directeur général, Léon Lafleur.

Après les travaux, Saint-Charles pourra loger 204 bénéficiaires contre 210 avant le début des rénovations. Selon M. Lafleur, il fallait créer un milieu de vie plus stimulant pour la « clientèle » relativement jeune, 50 % des pensionnaires ayant moins de 55 ans. « Nous avons beaucoup de jeunes adultes et, à cet âge, on a besoin de se réaliser », a souligné le directeur général.

Les travaux devraient se poursuivre encore un an et demi.

Pour éviter surconsommation et gaspillage de médicaments

L'Association canadienne de l'industrie du médicament (ACIM) vient d'inaugurer la deuxième phase de son programme *L'information est la meilleure prescription*, destinée aux employés en milieu de travail.

Le premier volet, mis sur pied en 1994, s'adressait aux personnes âgées, grandes consommatrices de médicaments. Aujourd'hui les entreprises, petites et grandes, sont invitées à faire participer leurs em-

ployés à des ateliers de formation pour prévenir des dangers de la surconsommation et visant à freiner le gaspillage.

Le programme, totalement gratuit, comprend un atelier de 25 ou de 45 minutes prodigué en milieu de travail par un professionnel de la santé, le plus souvent un pharmacien. Le matériel de formation préparé par l'ACIM comprend une présentation vidéo, une brochure et

un carnet de médicaments (petit livret glissé dans une enveloppe de plastique) pour les participants.

Selon une évaluation récente effectuée par la firme Décima, 86 % des participants, joints depuis 1994, estiment avoir mieux appris à utiliser les médicaments. Les trois quarts utilisent le carnet de médicaments pour mieux gérer leur consommation et plus de la moitié montrent le carnet à leur médecin.

La Presse

ANIMAUX DOMESTIQUES

Rubrique 220

3 lignes d'annonce

4 jours consécutifs

pour seulement 28,98 \$

* taxes

Les petites annonces

285-7111 Appels interurbains sans frais : 1 800 361-5013

Toronto

DU LUNDI AU VENDREDI TOUS LES JOURS

Départs de Dorval Retours de Toronto

07:00 06:55

18:30 18:00

ALLER SIMPLE 89 \$ PLUS TAXES

Disponible chez votre agent de voyages

ROYAL PERMIS DU QUÉBEC



Popular MONTREAL

5441, rue Saint-Hubert à Montréal • 274-5471

PASSAT GLS 98



Meilleure Berline à vocation familiale



Passez vite l'essayer!

379 \$/mois

5 vitesses manuelles Toit ouvrant

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



*Location 36 mois avec comptant de 3 500 \$ + taxes ou échange équivalent 20 000 km par an. 10¢ du km excédentaire. Taxes en sus. Immatriculation et assurance aux frais du locataire.

Au Québec, 50 % des victimes de crise cardiaque meurent avant d'arriver à l'hôpital

LILIANNE LACROIX

Après s'être levé d'un bloc, l'homme a chancelé puis s'est écroulé lourdement en pleine conférence de presse. À la table des présentateurs, où l'on venait de décortiquer les résultats d'un sondage sur les connaissances des travailleurs québécois en cas d'urgence cardiaque, on a eu un moment d'hésitation, craignant évidemment la blague de mauvais goût.

Puis, les deux médecins présents, le Dr Alphonse Montminy, urgentologue à l'hôpital Charles LeMoine, et le Dr Danielle Laurier, chef des services de santé à Hydro-Québec, se sont précipités alors qu'on s'affairait d'autre part à composer le 911.

La panique n'a guère duré. Tout bon comédien qu'il puisse être, l'artiste du téléjournal humoristique La fin du monde est à sept heures ne pouvait simuler bien longtemps l'arrêt cardiaque devant deux médecins chevronnés. À son départ avec les techniciens-ambulanciers d'Urgences Santé quelques 20 minutes plus tard, il n'avait toujours pas décidé de reprendre connaissance.

Mais cette interruption inopinée a néanmoins servi à appuyer de façon plus concrète l'importance d'être bien préparé. Réalisé pour la Fondation des maladies du cœur auprès de 5500 travailleurs québécois dans 325 entreprises, un sondage Léger et Léger révélait que 90,4 % des travailleurs connaissent le numéro de téléphone d'urgence de leur localité et que 91,7 % savent qu'il faut donner des poussées abdominales lorsque quelqu'un s'étouffe.

On a également noté une bonne connaissance des signes avant-coureurs de la crise cardiaque, mais on constate une nette différence entre les hommes (77,7 %) et les femmes (90,1 %), ce qui laisse supposer que les femmes sont plus conscientes des dangers qui menacent les personnes des deux sexes.

Ironiquement, ce sont les personnes les plus à risque, âgées de 55 ans et plus, qui sont les moins au courant des facteurs de risque.

Le Dr Montminy est toutefois venu mettre un bémol sur ces résultats somme toute encourageants en rappelant que 50 % des victimes de crise cardiaque meurent avant d'arriver à l'hôpital : « Bien que les répondants disent savoir quoi faire en cas d'urgence, si on se fie au taux élevé de décès avant l'arrivée à l'hôpital, on peut se demander si les gens sont capables d'intervenir lorsqu'une situation réelle se présente », se demande l'urgentologue.

Rappelons que 60 % des morts lors d'une première crise cardiaque surviennent en dehors de l'hôpital et que 70 % des arrêts cardiaques se produisent en présence des proches. Pourtant, moins de 5 % de la population québécoise est formée en réanimation cardiorespiratoire, même si un cours de base ne prend que quatre heures.

Les maladies du cœur et accidents cérébro-vasculaires sont la première cause de décès au Canada (37 %). À elles seules, les maladies cardio-vasculaires engendrent des coûts de 19 milliards par année pour le système médical canadien.

Selon une étude préliminaire de la CSST, les entreprises de 100 employés et plus sont plus susceptibles d'avoir des secouristes formés que les plus petites entreprises (environ trois fois plus). « Ces données mettent en évidence des lacunes que nous désirons pallier », déclare le Dr Montminy.

Les normes gouvernementales recommandent qu'environ 2 % du personnel soit formé en secourisme. Chez Hydro-Québec, on a choisi d'aller au-delà de ces normes. Ainsi, vu le risque inhérent à leur travail, 100 % des monteurs de ligne sont formés, contre 10 % pour le personnel de métier et 5 % des travailleurs de bureau.

Le fait que le Dr Laurier, chef des services de santé à Hydro-Québec, ait auparavant travaillé pour la Fondation et même contribué à mettre sur pied le programme « Au cœur du travail », dont relève le sondage, n'y est sûrement pas étranger.

ENVOYEZ PROMENER VOS FACTURES!



Payez-les par la poste.

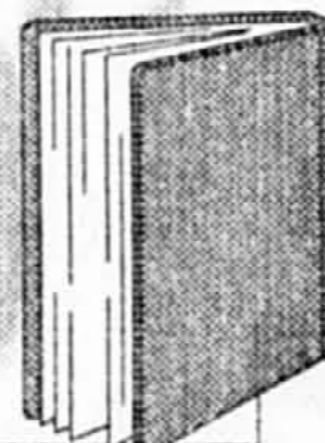
Il n'y a en effet rien de plus facile ni de plus rapide que de poster vos factures.

Venez chercher vos timbres au comptoir postal près de chez vous ou commandez-les par téléphone et recevez-les à domicile en appelant le 1 800 565-4362.



Le best-seller des BEST-SELLERS

LE CAHIER **Livres**
CHAQUE DIMANCHE DANS **La Presse**



INSTITUT HIPPOCRATE
Mtl + Floride. Cure d'oxygénation cellulaire : aliments vivants, germations, jus d'herbe de blé, algues, enzymes. Renforcer le système immunitaire, enrayer acidité et parasites. Cures : cancer, arthrite, candida, cholestérol, hypoglycémie, fatigue chronique.
INCURABLE ? UN MENSONGE !
CONF. 19 avril • 288-0449
SPÉCIAL ÉTÉ : avion gratuit + français
26 juillet/15 août.

SHARKS LE CENTRE NAUTIQUE LE PLUS COMPLET AU QUÉBEC
Wakeboard à partir de 149 \$
Ski Slalom à partir de 99 \$
Ski nautique, wakeboard, vêtements isothermique, planche à voile, skateboard, vêtements et accessoires
- O'Brien - HO - Liquid Force - Waketech - Bare - O'Neill
- Body Glove - Rip Curl - Mistral - Kinetic - Naish
- Dakine - Blind Side - KD - HyperLite - Reef - Technica
- Iconn - SkyLon - FlyHigh
Les meilleures marques, une équipe informée et passionnée.
313, boul. Cartier, Laval 2 km à l'est de l'autoroute 15
663-5543 / 1 800 473-5543



Conçu pour vous sortir de la maison.



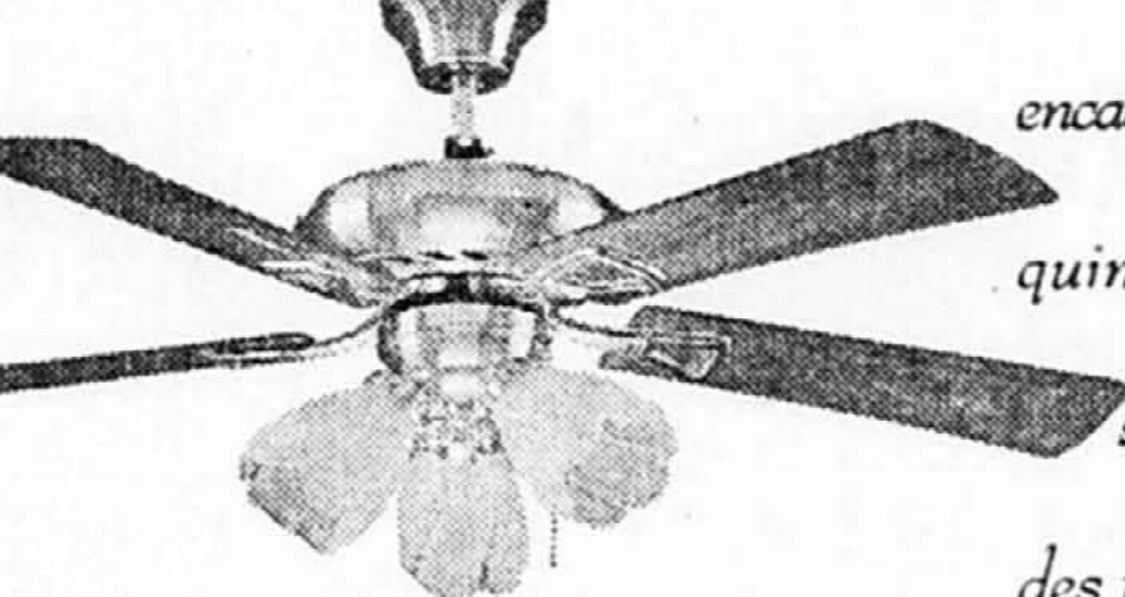
Achetez directement du manufacturier et économisez.
HAUSER M.
Fabriqué au Canada depuis 1949.

4830, boul. St-Jean Nord (Plaza Saint-Jean) Pierrefonds 620-1310
40, Route Transcanadienne, Bld. St-Jean N., Bld. Pierrefonds
Ottawa • London • Richmond Hill • Montréal • Burlington • Mississauga

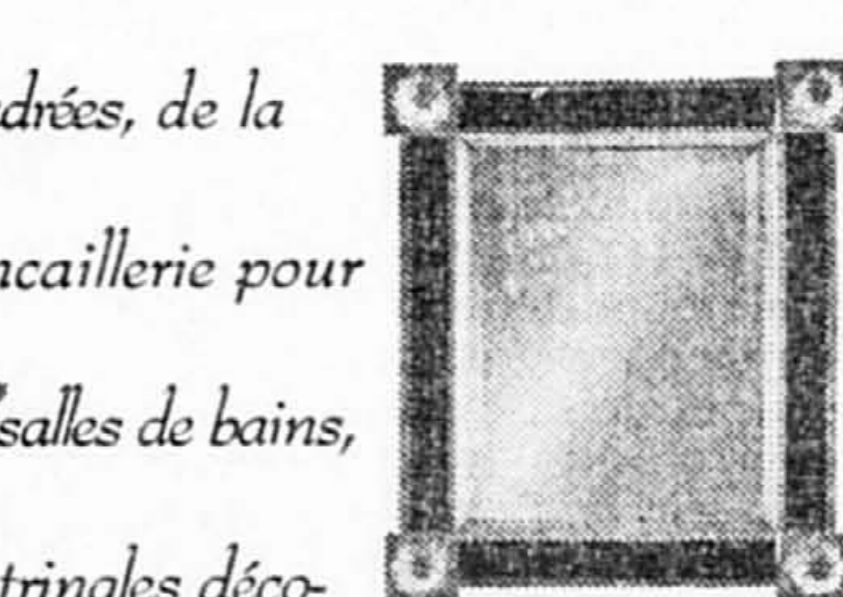


Applique pour l'extérieur. Ord. 119 \$
Solde 49 \$

Enfin le printemps et un solde qui fait chaud au cœur. Un solde où vous économisez jusqu'à 50% sur tous nos luminaires de qualité ainsi que sur notre collection



Ventilateur de plafond 42 po «Royal Collection» au fini laiton satiné, avec luminaire. Ord. 259 \$
Solde 189 \$



Miroirs décoratifs. Ord. 189 \$
Solde 69 \$



Luminaires à l'halogène «Alico» pour coiffeuses à partir de 49 \$

Vive le printemps! Vive le chant des oiseaux!



Pare-étincelles avec pêcheurs, peint à la main. Ord. 659 \$
Solde 499 \$

de meubles et d'accessoires décor. Découvrez les luminaires les plus nouveaux et les plus novateurs. Que

45

En fait, des articles précieux pour tous les coins et recoins de votre demeure... tous en solde.



Étagère de pâtisseries. Ord. 699 \$
Solde 429 \$

Plaque d'adresse «Snoc». Ord. 159 \$
Solde 119 \$

Horloges à partir de 16 \$
Vive le solde Union Luminaires & Décor!

Alors, que vous cherchiez une lampe de table ou une table pour votre lampe, vous trouverez tout ce dont vous rêvez en solde chez Union Luminaires & Décor. Bienvenue chez vous.



Jusqu'à 40% de rabais sur une sélection de canapés d'étalage

comprend des canapés, fauteuils et repose-pieds élégants et confortables, des tables d'appoint en fer forgé, bois et

UNION Luminaires & Décor
8150, boul. Décarie angle Royalmount. 340-5000
Stationnement gratuit. Emballage-cadeau sans frais.
Lun. au mer. de 8h 30 à 18h. Jeu. et ven. de 8h 30 à 21h.
Sam. de 9h à 17h. Dim. de 12h à 17h.
Visa, MasterCard, Amex, Interact et Télécrédit

Laval / Laurentides / Lanaudière

Des revenus assurés pour le Cosmodôme

La corporation a loué des locaux pour une somme de 84 000 \$

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La corporation qui gère le Cosmodôme de Laval est assurée d'avoir, en 1998, des revenus nets d'au moins 84 000 \$ parce qu'elle a loué des locaux de son immeuble à deux organismes à but non lucratif.

Pour loger son centre de documentation de recherches universitaires, le Centre canadien des ressources spatiales, affilié à l'Agence spatiale Canada, versera un loyer annuel de l'ordre de 60 000 \$, tandis que pour occuper quelque 800 pieds carrés au troisième étage de l'immeuble, LavalNet paiera des redevances équivalentes à 24 000 \$.

Ce dernier organisme, mis sur pied pour lancer l'inforoute lavalloise, est financé par la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, la Ville et les gouvernements provincial et fédéral.

Le directeur général du Cosmodôme, Daniel Guyot, a expliqué à

La Presse que LavalNet paiera 1000 \$ par mois environ en loyer, tandis que le reste servira à assumer les coûts effectués par l'organisme pour créer le site Web du Cosmodôme.

L'an passé, la corporation du Cosmodôme a procédé à une vaste réorganisation de ses effectifs et à la suite de départs, des bureaux sont devenus libres, ce qui a permis d'offrir en location des étages de l'immeuble à des organismes qui travaillent dans des secteurs connexes.

M. Guyot soutient également que l'année 1998 a très bien débuté car le Cosmodôme, connu aussi

sous le nom de Camp spatial, connaît le plus grand achalandage depuis son ouverture, à la toute fin de 1994.

En janvier, 1250 jeunes ont profité du Camp spatial, alors que mars a atteint un chiffre record avec 1918 participants, ce qui représente, affirme-t-on, une augmentation de plus de 50 % sur les mêmes mois de 1995, 1996 et 1997.

« Ceci, indique M. Guyot, confirme que depuis l'annonce de la relance (...) par les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que par la Ville de Laval et les entreprises du secteur privé, la confiance est revenue et l'achalandage augmente pour atteindre des sommets inégalés. »

On souligne aussi que les réservations pour les mois d'avril et de mai sont au nombre de 3273, ce qui représente un chiffre record depuis l'ouverture (2262 en 1995, 2026 en 1996 et 1835 en 1997). Quant aux

réservations de mai, il est indiqué que déjà on dépasse l'année d'ouverture avec 4210 confirmations, comparativement à 3254 en 1995.

Bourbier financier

Malgré l'optimisme démontré par M. Guyot et le maire Gilles Vaillancourt, ELAN, parti d'opposition à l'hôtel de ville, croit que le Cosmodôme « est le pire bourbier financier du Québec ».

« Aucune organisation touristique, dit le conseiller municipal Maurice Clermont, aucun projet gouvernemental ou municipal n'est aussi discutable que le Cosmodôme. De surprise en surprise et sans planification, des fonds publics y sont engloutis dans une improvisation sans lendemain. Aujourd'hui encore, ce sont les médias qui découvrent un autre déficit surprise de 675 000 \$. »

La formation croit qu'à « l'heure où l'on ferme des hôpitaux et que

l'on coupe dans le monde scolaire pour atteindre le déficit zéro, Laval doit mettre un terme à l'expérience spatiale d'un Cosmodôme déficitaire et à moitié mort ».

Pour sa part, le maire Vaillancourt a déclaré que les Lavallois ne paieront pas pour le déficit de l'année 1997. « En vertu des ententes déjà prévues au plan de relance dévoilé en 1997, explique-t-il, les contribuables ne paieront pas pour le déficit d'exploitation du Cosmodôme pour l'année écoulée. Je peux également confirmer que les divers éléments du plan de relance suivent leur cours et que des bonnes nouvelles pourront enfin être divulguées au cours des prochaines semaines. »

Il a aussi déclaré qu'il est prématuré pour quiconque de commenter tout déficit d'exploitation du Cosmodôme, puisque les états financiers de l'organisme n'ont pas été déposés.

Accusé d'agression sexuelle

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Des policiers de Laval qui allaient arrêter un homme pour un délit sexuel se sont rendu compte que son signalement correspondait à celui dont ils venaient de prendre connaissance relativement à un viol commis le matin même, sur la route 125, à la hauteur de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Le suspect, Mario Mungiovino, 28 ans, a été accusé, hier, d'agression sexuelle au palais de justice de Joliette.

Le 11 mars dernier, vers 7 h, une femme de 41 ans arrête son véhicule sur le bord de la route afin de faire le plein de lave-vitres. Une camionnette arrive et son conducteur fait monter de force la femme et l'oblige à avoir des relations sexuelles complètes. Il l'abandonne ensuite le long de la route.

La victime s'est rendue au détachement de la Sûreté du Québec de Lachenaie pour déposer une plainte et donner le signalement de son agresseur et de sa camionnette. Un message a été immédiatement transmis sur le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

C'est alors que les policiers qui se rendaient dans une maison du quartier Fabreville pour appréhender un homme, soupçonné d'avoir attenté à la pudeur d'une coiffeuse et de s'être masturbé devant elle, ont pris connaissance du nouveau signalement sur l'écran du CRPQ.

En arrivant devant la maison, ils ont remarqué que la camionnette en stationnement ressemblait à celle qui avait servi lors du viol quelques heures auparavant.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Des fissures ont été découvertes lors d'une inspection sommaire effectuée en prévision des travaux majeurs qui doivent débiter incessamment sur le pont.

Des fissures sur une des poutres caissons du pont Charles-de-Gaulle

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Des fissures sur une des poutres caissons de la structure ont obligé le ministère des Transports à fermer pour des raisons de sécurité, à 15 h 30 hier, deux voies sur le pont Charles-de-Gaulle, qui relie l'île de Montréal à LeGardeur par l'autoroute Félix-Leclerc (40).

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a précisé que cette fermeture imprévue avait causé à l'heure de pointe de fin d'après-midi des bouchons de circulation, mais rien de très grave.

Toute la nuit, les ouvriers de Transport Québec ont procédé à l'aménagement d'un chemin de déviation de façon à détourner toute la circulation sur la travée est.

Tout sera mis en oeuvre afin de redonner trois voies de circulation pour la période de pointe de ce matin en

direction de Montréal, ce qui signifie qu'une seule voie sera ouverte en direction est.

Transports Québec recommande aux automobilistes d'envisager l'emploi d'un trajet alternatif, soit le pont LeGardeur qui relie Repentigny au quartier Pointe-aux-Trembles.

Les fissures ont été découvertes lors d'une inspection sommaire effectuée en prévision des travaux majeurs qui doivent débiter incessamment sur ce pont.

Durant plusieurs semaines au cours de l'automne dernier, ce pont a été sujet à d'importants travaux de réfection. Étant donné qu'il a été impossible de tout terminer avant l'arrivée de l'hiver, il avait été décidé de reprendre les travaux cet été.

Ronald Montpetit peut être accusé

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

À moins que le procureur général n'en décide autrement, l'inspecteur-chef Ronald Montpetit, de la police de Laval, devra subir son procès sous l'accusation d'avoir frauduleusement utilisé le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

On lui reproche de l'avoir fait à la demande d'un propriétaire de bar pour vérifier le dossier criminel de demandeurs d'emploi.

Hier au palais de justice de Laval, le juge Michel Duceppe, de la Cour du Québec, a rejeté une requête de l'avocat du policier, Jean-Claude Hébert, qui soutenait que seul le ministère public pouvait tenter une poursuite au criminel. Jusqu'à présent, la Couronne n'est pas intervenue.

Rappelons que c'est l'ancien caporal de la Sûreté du Québec, Gaëtan Rivest, qui a déposé une plainte privée contre M. Montpetit parce qu'il aurait utilisé le CRPQ pour aider une gérante de bar dans le choix de son personnel.

Après que M^e Hébert eut dit, le 8 janvier dernier, que le délai pour déposer une plainte pénale était révolue, il a soutenu qu'il était impossible au plaignant de procéder par acte criminel. La requête avait été mise en délibéré.

Dans sa décision, le juge Duceppe cite le Code criminel qui dit que « quiconque croit pour des motifs raisonnables qu'une personne a commis un acte criminel peut faire une dénonciation », et conclut que M. Rivest est donc en droit de la faire.

M^e Hébert a ensuite informé la cour que son client lui avait donné instruction d'agir rapidement dans ce dossier et qu'il demandait à renoncer à son enquête préliminaire.



Il suffit d'un comprimé PROGRAM, une fois par mois...

... pour que votre chien ne connaisse jamais les misères d'une infestation de puces.

Administrez PROGRAM à vos animaux de compagnie dès maintenant, avant qu'une infestation de puces ne se déclare. PROGRAM est le seul médicament à administration mensuelle par voie orale qui protège les chiens et les chats contre les infestations de puces. PROGRAM est offert sous forme de comprimés pour les chiens et de suspension pour les chats.

Il vous suffit de donner PROGRAM à votre animal de compagnie une fois par mois, avec le repas principal de la

journée, pour qu'il ne connaisse jamais les misères d'une infestation de puces. De cette façon, vous n'aurez plus à vous soucier des risques occasionnés par les résidus d'insecticides collants et salissants.

Le nouveau PROGRAM Injectable pour chats est arrivé - six mois de protection contre les puces, en une seule dose.

Seulement chez votre vétérinaire.

PROGRAM
«GARANTI»

Stoppez les puces dans l'œuf.

Pour de plus amples renseignements, composez le 1 800 387-6325 ou visitez le site Internet de Novartis au www.novartis.ca



« Est-ce que je peux
avoir **l'heure** juste
sur le **prix** de l'essence ? »

Oui

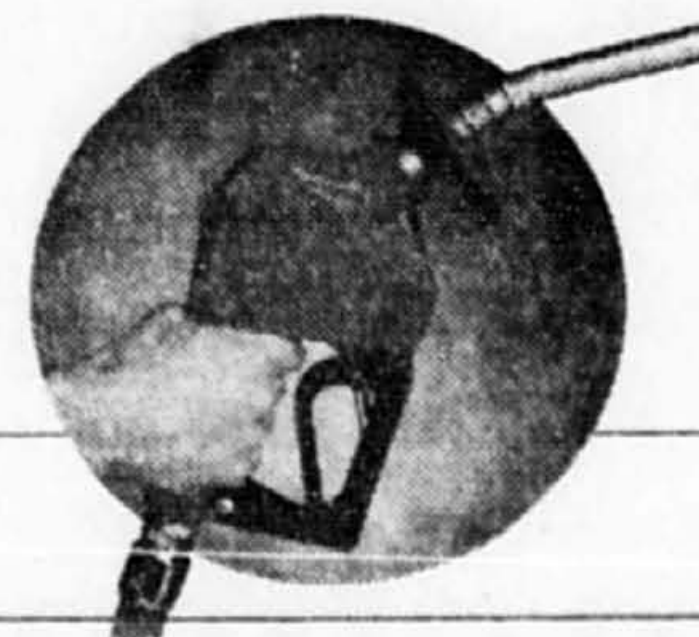
Dans les prochains mois, l'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP) tentera de répondre à vos questions sur le prix de l'essence. En tant que consommateur, vous êtes directement touché. Voilà pourquoi nous vous invitons à prendre part au dialogue.

Qui sommes-nous ?

L'ICPP représente des sociétés canadiennes qui raffinent, distribuent et commercialisent les produits pétroliers. L'Impériale, Petro-Canada, Shell, Sunoco et Ultramar, entre autres, en font partie. L'ICPP fait valoir le point de vue de ses membres sur de nombreux sujets reliés à l'environnement, l'économie, la santé et la sécurité.

Dès samedi : des réponses à vos questions.

Pourquoi le prix de l'essence fluctue-t-il ? Pourquoi le prix de l'essence varie-t-il d'une région à l'autre ? Vous trouverez un encart informatif dans votre quotidien. Parce que vous avez le droit d'avoir l'heure juste.



Un médecin canadien à bord de *Columbia*

OLIVIER-LOUIS ROBERT
collaboration spéciale
CENTRE SPATIAL KENNEDY,
FLORIDE

« J'ai vraiment hâte d'être dans l'espace. Je suis bien préparé pour cette mission qui, après tout, n'est qu'une extension dans l'espace des activités médicales pour lesquelles j'ai été formé sur Terre. »

Cet après-midi, à 14 h 19 très exactement, si tout se déroule tel que prévu, Daffyd (Dave) Rhys Williams s'envolera à bord de la navette *Columbia* en compagnie de six coéquipiers pour réaliser pendant 16 jours dans l'espace 26 expériences neurologiques dans le cadre de la mission NeuroLab. « Même si nos activités à bord du Spacelab n'ont rien de spectaculaire pour celui qui en voit des extraits aux nouvelles télévisées, le soir, je peux vous assurer que les recherches que nous mènerons sur le fonctionnement du système humain dans l'espace donneront des résultats applicables pour le traitement de plusieurs types de troubles nerveux sur Terre », a confié récemment à *La Presse* l'astronote canadien.

Dave Williams, spécialiste en médecine d'urgence (il a notamment pratiqué à l'Hôpital général de Montréal), jouera un rôle de premier plan en tant que médecin officiel de l'équipage. Lors de l'ascension de *Columbia*, l'astronote canadien, qui aura 44 ans le 16 mai prochain, jouira d'une vue imprenable puisque, désigné spécialiste de mission 3 (MS3), il sera assis près d'une fenêtre, immédiatement à l'arrière du pilote Scott Altman.

Lorsque la navette sera sur son orbite inclinée à 39 degrés par rapport à l'équateur, Dave Williams sera responsable du mécanisme d'ouverture des portes de la soute, puis de l'ouverture du sas donnant accès au Spacelab. « Il y a deux raisons pourquoi nous avons choisi une telle orbite », explique-t-il. À cette inclinaison, on est sûr que notre rythme de sommeil, un des plus importants sujets d'étude au cours de notre mission, sera régularisé de telle manière que, lorsque nous reviendrons sur Terre, il n'y aura pas de décalage dans notre rythme circadien. Ensuite, plusieurs de nos expériences sont semblables à celles qui se sont déroulées il y a deux ans, au cours de la mission LMS-1 à laquelle avait participé mon collègue Bob Thirsk. »

La microgravité

Deux expériences canadiennes figurent à cette mission. L'Installation de coordination visuo-motrice (VCF) est destinée à mesurer la légère perte de coordination oculaire observée chez les astronautes lorsqu'ils travaillent dans des conditions de microgravité. La deuxième expérience, portant sur le rôle des repères visuels, et dont l'équipement utilise la réalité virtuelle, a été mise au point pour étudier comment les astronautes s'orientent dans l'espace. Sur Terre, l'action de la pesanteur constitue un repère constant d'orientation spatiale. Or, les astronautes en orbite ne peuvent plus distinguer le haut du bas, ce qui provoque chez plusieurs le mal des transports.

« Ce qui est frappant, c'est de

saisir les similitudes entre ce que les astronautes vivent dans l'espace et ce que vivent les personnes âgées sur Terre, tels des problèmes chroniques de sommeil, une perte de calcium dans les os, ou encore la perte de repères visuels », explique Dave Williams.

La mission NeuroLab, immatriculée STS-90, doit se dérouler principalement à l'intérieur du module laboratoire Spacelab, dont ce sera la dernière mission, en raison de compressions budgétaires qui ne permettent plus son utilisation. Il se pourrait cependant que ce ne soit pas le dernier vol du laboratoire spatial, puisque la NASA étudie la possibilité de reprendre intégralement la mission NeuroLab, probablement en septembre.

« Devant l'insistance des responsables scientifiques qui souhaitent répéter une deuxième fois leurs expériences, nous sommes en mesure de refaire voler *Columbia* avec le même équipement et les mêmes astronautes », déclarait hier à *La Presse* Scott Higgenbotham de la NASA, responsable de l'intégration des équipements scientifiques de cette mission STS-90.

Si la navette *Columbia* ne part pas aujourd'hui, ce ne sera certainement pas à cause du temps. Pour la première fois dans toute l'histoire des vols de la navette spatiale, les prévisions météo sont au beau fixe depuis plusieurs jours.

On peut joindre l'auteur de cet article à l'adresse électronique suivante : OLIVIER-ROBERT.HOTMAIL.COM



PHOTO AFP
L'astronote Dave Williams et sa femme Cathy saluent des amis et des membres de la famille à la veille du départ du médecin canadien dans la navette *Columbia*.

La concurrence? On l'attend à chaque tournant.



**Les Sunfire coupé et GT:
elles tiennent à la route, comme vous à votre argent.**

3,9%

Financement à l'achat jusqu'à 48 mois

Sunfire coupé

199\$
/mois*

Location de 36 mois

Deux sacs gonflables ■ Radio AM-FM stéréo
■ Système antivol PASSLock ■ Aileron arrière
■ Transport et préparation inclus

Moteur 2,2 L de 115 chevaux ■ Boîte manuelle à 5 rapports ■ Freins ABS aux quatre roues ■



Mêmes caractéristiques que le coupé, plus:

Moteur Twin Cam de 150 chevaux ■ Jantes en aluminium et pneus performance de 16 po ■ Climatiseur ■ Radiocassette AM-FM stéréo ■ Volant ajustable ■ Régulateur de vitesse
■ Transport et préparation inclus

Sunfire GT

239\$
/mois*

Location de 36 mois

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec



Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1998 en stock. Photo à titre indicatif seulement. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 825 \$. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité requis de: 300 \$. Première mensualité exigée à la

LA PASSION DE CONDUIRE

livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12¢ du kilomètre après 60 000 km. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. **Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. ***Banque TD et GM titulaires de licence des marques. ****Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usage agréé. **Marque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.